PROJET DE TERRITOIRE
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

PRÉSENTATION DU PETR **P 2**
Donner des moyens supplémentaires aux territoires de projet p 3
Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, fruit d'une volonté politique p 4
Les missions actuelles du PETR Mâconnais Sud Bourgogne p 5
Conclusion p 6

MÉTHODOLOGIE **P 8**
Les pièces du projet de territoire p 9
L'organisation de la participation p 10
L'adoption du projet de territoire p 10

DIAGNOSTIC **P 12**
Le territoire p 14
Identité du territoire p15
Synthèse p16
Développement économique p 17
Développement écologique p 21
Développement culturel et social p 24
Aménagement de l'espace p 27

SYNTHÈSE : QUELS CHAMPS D'ACTIONS POUR LE PETR ? **P 32**
Remarques liminaires et partis pris méthodologiques p 33
Présentation des PETR - Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne p35
Développement économique p39
- Les constats p40
- Repères p41
- Le patrimoine, l'intérêt touristique p42
- Enjeux et défis p44

Développement écologique p 45
- Les constats p46
- Repères p47
- La rénovation énergétique de l'habitat p48
- Enjeux et défis p50

Développement culturel et social p 51
- Les constats p52
- Repères p53
- Deux objectifs prioritaires p54
- Enjeux et défis p56

Aménagement de l'espace p 57
- Les constats p58
- Repères p59
- Un dossier essentiel : l'élaboration du SCoT p60
- Enjeux et défis p61

Conclusion p 62

TABLEAU DES ACTIONS **P64**

DIAGNOSTIC SCOT **P68**

PRÉSENTATION DU PETR

Article 5-2 des statuts du PETR, approuvés par arrêté préfectoral des 16 juillet et 21 août 2017, et rédigé en application de l'article L 5741-2 du code général des collectivités territoriales :

Contenu du projet de territoire :
Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR.

Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, soit par les EPCI membres, soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR."

1. DONNER DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES AUX TERRITOIRES DE PROJET

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ont été créés par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM. Ce sont des établissements publics créés par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre continu correspondant à un bassin de vie.

Les PETR, comme les Pays qui les ont précédés depuis la loi du 4 février 1995, répondent à un besoin de structuration du territoire national à l'échelle des bassins de vie, c'est-à-dire d'un territoire vécu au quotidien par une population. Au sein de ces territoires, les préoccupations liées à l'habitat, aux services, aux commerces, aux déplacements, aux infrastructures de transports, ... sont partagées ou du moins en forte interaction. Ces bassins de vie concernent des territoires ruraux polarisés par des agglomérations urbaines de taille intermédiaire : ils permettent de mettre en oeuvre l'indispensable solidarité entre territoires ruraux et territoires urbains, par une mutualisation des moyens et la mise en valeur de complémentarités (tourisme, enseignement supérieur, environnement, emploi, ...).

A l'échelle nationale et au 1er janvier 2018, les territoires de projet (PETR, pays, syndicats mixtes) étaient au nombre de 262, ils couvraient 70% du territoire métropolitain et concernaient 45% de la population française. Les PETR et les Pays se caractérisent par la souplesse de leurs missions et de leur fonctionnement.

Parmi les principales missions confiées aux territoires de projet, on trouve l'élaboration et la mise en oeuvre des schémas de cohérence territoriale (SCoT), les contrats de ruralité, les programmes LEADER, le développement économique, le tourisme, la santé, les plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ou l'instruction des autorisations d'urbanisme. Chaque territoire de projet retient un panel de missions qui lui est confié par les collectivités qui le composent.

Pour répondre aux problématiques communes qui les caractérisent, les territoires bâtissent un projet qui s'appuie sur des choix stratégiques et se traduit par des actions prioritaires. L'existence d'un projet de territoire est devenue une condition indispensable du soutien apporté par l'ARS, l'ADEME et les Conseils régionaux aux projets locaux. Les contrats de ruralité, le programme Leader, les contrats de territoire permettent aux collectivités de bénéficier de subventions, dans le cadre d'une stratégie globale portée par un territoire de projets de type PETR.

Les PETR répondent enfin à un besoin de mutualiser un certain nombre de compétences que chaque EPCI ne pourrait pas financer à sa seule échelle. Cette stratégie de mutualisation est également soutenue par l'Etat et les Conseils régionaux qui y voient le moyen de mettre en oeuvre localement les politiques publiques qu'ils portent. C'est le cas par exemple, de la politique de la santé, dans son aspect de prévention, qui est portée par l'agence régionale de santé (ARS) à l'échelle des bassins de vie. C'est également le cas de la politique de la rénovation énergétique de l'habitat ou du développement des usages du numérique, qui sont soutenues par le Conseil régional.

2. LE PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE, FRUIT D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a été créé par arrêté inter-préfectoral des 19 juillet et 21 août 2017, par transformation du syndicat mixte SCoT de la région mâconnaise et suite au vote des 4 EPCI qui le composent :

- la communauté d'agglomération du Mâconnais Beaujolais,
- la communauté de communes du Clunisois,
- la communauté de communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais,
- la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois.

Il fonctionne aujourd'hui grâce à une équipe de 10 agents, dont les emplois budgétaires ont été créés par délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2017.

Les missions confiées au PETR résultent de la reprise des missions du syndicat mixte du SCoT de la région mâconnaise et du Pays Sud Bourgogne. Ces missions sont actuellement les suivantes :

- le développement des usages numériques,
- l'élaboration du SCoT,
- l'ingénierie financière, dont la gestion du programme Leader et le contrat de territoire du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
- la rénovation énergétique de l'habitat, en s'adressant aux particuliers, d'une part, et aux professionnels, d'autre part,
- la santé.

Les agents qui accomplissent ces missions sont des experts qui permettent aux collectivités qui composent le PETR de bénéficier de compétences et de conseils pointus. Cette ingénierie est financée à hauteur de 35% par les subventions de l'ARS, de l'ADEME et du Conseil régional, soit par exemple, un total de subventions de 160 000 € pour 460 000 € de dépenses de personnel pour 2019.

En ce qui concerne le fonctionnement général de la structure et de ses actions menées en propre, l'existence du PETR permet de générer un niveau de subvention qui s'établit à hauteur de 360 000 € pour un niveau de cotisation de 455 000 € en 2019 (en 2018, les subventions étaient de 490 000 € pour un niveau de cotisation de 510 000 €), soit un niveau de subventions qui représente de 79 à 96% du niveau des cotisations des EPCI.

3. LES MISSIONS ACTUELLES DU PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

3.1 L'ingénierie financière :

Outre le conseil aux communes qui en font la demande pour des projets spécifiques, la chargée de mission ingénierie financière gère trois dispositifs permettant le financement de projets locaux :

- le contrat de territoire du Conseil régional, "Cap territoire", pour une enveloppe de 2 millions € sur 3 ans,
- les subventions européennes LEADER, pour une enveloppe de 1,5 millions € sur les 4 ans restants,
- le contrat de ruralité conclu avec l'Etat, pour des enveloppes de 617 000 € en moyenne (362 000 € en 2017 et 871000 € en 2018).

Au total, l'action de la mission ingénierie permet d'attirer sur le territoire un niveau de subvention de 1 660 000 € par an en moyenne. Rapporté au nombre d'habitants du territoire (114 000), on peut considérer que la contractualisation permet d'apporter une moyenne de 14,5 €/habitant et /an. On rappellera que la cotisation des EPCI s'établit à 4 €/habitant/an depuis 2019.

3.2 L'élaboration du schéma de cohérence territoriale :

À la suite du syndicat mixte du SCoT, le PETR a poursuivi le lancement de l'élaboration du SCoT. Un appel d'offres a été lancé fin 2018 et un groupement de bureaux d'études a été retenu.

D'un coût actuellement fixé à 263 000 €, l'élaboration du SCoT a déjà été soutenue par l'Etat par une enveloppe de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) urbanisme de 78 000 €. D'autres enveloppes de DGD doivent être versées ultérieurement.

Le code de l'urbanisme dispose en outre que la structure porteuse du SCoT donne un avis sur les documents d'urbanisme élaborés sur le territoire du PETR.

3.3 Le développement des usages du numérique :

Alors que l'action du Conseil départemental permet d'améliorer la couverture numérique, le PETR est chargé par le Conseil régional de développer les usages du numérique au profit de différents publics-cibles : les acteurs du tourisme, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les associations, les particuliers, ...

Le PETR a choisi de développer les usages du numérique selon 4 axes :

- informer sur l'innovation,
- accompagner les projets,
- animer les réseaux,
- former aux usages du quotidien.

Outre l'enveloppe de 40 000 € qui permet de financer le poste de chargée de mission usages du numérique, le Conseil régional, avec l'appui du PETR, peut financer des projets innovants ou un déploiement localisé des infrastructures.

3.4 La rénovation énergétique de l'habitat :

Une plateforme territoriale de la rénovation énergétique est financée par l'ADEME (contrat d'objectif territorial de 270 000 € sur 3 ans, plus une année supplémentaire et une enveloppe complémentaire de 90 000 € jusqu'en avril 2020) et par le Conseil régional dans le cadre du FEDER.

La plateforme a été retenue par le Conseil régional pour expérimenter la mise en place du service public de l'efficacité énergétique (SPEE), qui doit permettre d'accompagner davantage les particuliers et d'accroître le nombre de chantiers et la performance des rénovations énergétiques mises en oeuvre sur le territoire.

Les actions dans le domaine de la rénovation énergétique de l'habitat sont coordonnées avec les autres acteurs de cette politique :

- l'association départementale d'information sur le logement (ADIL),
- l'espace info énergie (EIE) porté par le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE),
- les collectivités qui lancent des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, comme la CC de Saint-Cyr-Mère-Boitier ou des programmes d'intérêt général (PIG), comme la CC du Clunisois.

Le PETR a mis en place un partenariat avec chacun de ces acteurs afin d'éviter les doublons, de faciliter le parcours des particuliers et de faciliter les transferts d'informations. Des conventions ont été signées avec chacun des partenaires.

En matière de conseil aux particuliers, les rôles sont répartis comme suit :

- le PETR cadre le projet du particulier et joue le rôle de tiers de confiance en continu,
- l'EIE répond à des questions techniques précises,
- l'ADIL organise l'accueil général en Saône-et-Loire et répond à des questions juridiques ou financières.

On peut remarquer que les trois structures réunies n'offrent pas plus de 2 postes équivalents temps plein pour réaliser des missions de conseil auprès des 114 000 habitants et pour les 59 000 logements que compte le territoire.

Le PETR a enfin une mission qui lui est propre d'animation du réseau des professionnels de l'habitat : artisans, maître d'oeuvre, négoces, agences immobilières, banques, ... Cette animation est indispensable pour faciliter la diffusion des pratiques de la rénovation énergétique de l'habitat.

3.5 La santé :

Le poste de chargée de mission santé est financé par l'agence régionale de la santé (ARS), qui finance également des actions d'animation et de communication.

Il doit permettre de coordonner et de soutenir des actions de prévention et de sensibilisation, de répondre au défi de l'accueil de médecins sur le territoire et de coordonner les acteurs de la santé.

L'ensemble de ces actions, y compris la création du poste de chargée de mission santé, sont inscrites au contrat local de santé, signé au premier semestre 2019. Pour la mise en oeuvre de cette mission, l'ARS verse une subvention annuelle (28 000 € en 2018 et 33 500 € en 2019).

CONCLUSION

Le PETR est une structure qui travaille au bénéfice des collectivités territoriales qui le composent :

- Il offre une expertise pour soutenir localement certaines politiques (santé, rénovation énergétique de l'habitat, développement des usages numériques), financée en partie par l'Etat, l'ADEME et le Conseil régional,
- il soutient et favorise l'innovation dans les domaines d'intervention qui lui sont confiés,
- il permet de recueillir des subventions au bénéfice des projets du territoire et peut apporter des conseils en ingénierie financière,
- il permet de coordonner certaines actions à l'échelle d'un bassin de vie cohérent et facilite la création de réseaux locaux.

Pour résumer la situation du PETR au regard des finances publiques, on constate qu'en moyenne, un euro de cotisation du PETR permet de recevoir 80 centimes de subventions pour la mise en oeuvre de l'ingénierie et de distribuer 3,20 € de subventions au profit des projets du territoire. Donc 1 € versé par les 4 EPCI permet au territoire de bénéficier en retour de 4 €, sans compter une ingénierie dans des domaines spécifiques.

MÉTHODOLOGIE

L'article L. 5741-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que "dans les 12 mois suivant la mise en place, le pôle d'équilibre territorial élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent."

"Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural."

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a été créé par l'arrêté inter-préfectoral des 16 juillet et 21 août 2017 portant transformation du syndicat du schéma de cohérence territoriale de la région mâconnaise.

L'élaboration du projet de territoire a pu démarrer dès que l'équipe du PETR a été suffisamment complète.

1. LES PIÈCES DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire est le fruit d'une réflexion en étapes successives :

- élaboration d'un diagnostic de territoire,
- identification des enjeux,
- définition des actions conduites par les EPCI et celles qui sont confiées au PETR.

Pour ces différentes étapes, le choix a été fait d'organiser la réflexion à partir des 4 thèmes mentionnés dans le CGCT :

- le développement économique,
- le développement écologique,
- le développement culturel et social,
- l'aménagement de l'espace.

Une partie a été ajoutée afin de rappeler l'objet d'un PETR ainsi que les missions déjà confiées au PETR Mâconnais Sud Bourgogne depuis sa création, en accord notamment avec ses statuts et en fonction des délibérations de son bureau syndical.

Un projet de diagnostic a été rédigé à partir de documents élaborés précédemment par les acteurs du territoire :

- Développement de l'attractivité économique et résidentielle du Pays Sud Bourgogne, Territoires Publics consultants, nomadéis, 2014,
- Comptes-rendus des ateliers pour préparer le SCoT Sud Bourgogne, Territoires Publics consultants, 2016.

D'autres études ont été également utilisées, en particulier :

- Diagnostic énergie climat du Pays Sud Bourgogne, AERE, juin 2011,
- Le Mâconnais, entre autonomie et influence lyonnaise, 2 volets, INSEE, janvier 2014.

Le choix a été fait de ne pas mener un nouveau diagnostic actualisé au moment de l'élaboration du projet de territoire, en raison de l'existence de démarches similaires et relativement récentes et, surtout, car un diagnostic approfondi du territoire doit être mené dès 2019 dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne.

2. L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION

L'élaboration du projet de territoire s'est appuyée sur trois démarches complémentaires :

- la réunion des commissions thématiques,
- l'organisation de deux séminaires,
- la réunion des directeurs généraux des services.

2.1 La réunion des commissions thématiques :

Le PETR s'est doté de six commissions thématiques, présidées chacune par un vice-président, par délibération du 26 septembre 2018 :

- la commission développement économique,
- la commission développement écologique,
- la commission développement social,
- la commission aménagement de l'espace,
- la commission infra-territorial, inter-SCoT
- la commission finances, marchés publics.

Les commissions directement intéressées par les thèmes du projet de territoire se sont réunies deux fois :

- une première fois, pour amender et compléter le projet de diagnostic et déterminer les enjeux,
- une deuxième fois, pour définir les actions qui peuvent être confiées au PETR.

2.2 L'organisation de deux séminaires :

Afin de mener une réflexion transversale sur le territoire et ses enjeux ainsi que sur les missions à confier au PETR, deux séminaires ont été animés par un consultant extérieur le 21 février 2019 et le 21 mars 2019.

Ces réunions ont été l'occasion de permettre la participation d'élus et partenaires qui ne sont pas intervenus en commissions thématiques.

2.3 La réunion des directeurs généraux des services :

Afin d'affiner la rédaction des documents et de donner un avis technique sur la démarche de projet de territoire, un comité technique a réuni les DGS des 4 intercommunalités composant le PETR ainsi que de ses 5 principaux pôles : Charnay-lès-Mâcon, Cluny, Crêches-sur-Saône, Mâcon et Tournus.

3. L'ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE

L'article L. 5741-2 du code général des collectivités territoriales dispose que "le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial".

Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

Par ailleurs, sollicité par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, le Conseil départemental de Saône-et-Loire a accepté d'être associé à l'élaboration du projet de territoire. Le projet de territoire du PETR sera donc soumis à son assemblée pour approbation.

DIAGNOSTIC

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE **P 14**

L'IDENTITÉ DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE **P 15**

SYNTHÈSE **P 16**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **P 17**
Points forts p 17
Points faibles p 19
Enjeux p 20

DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE **P 21**
Points forts p 21
Points faibles p 22
Enjeux p 23

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL **P 24**
Points forts p 24
Points faibles p 25
Enjeux p 26

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE **P 27**
Points forts p 27
Points faibles p 29
Enjeux p 30

BIBLIOGRAPHIE

Diagnostic énergie climat du Pays Sud Bourgogne, AERE, juin 2011

Développement de l'attractivité économique et résidentielle du Pays Sud Bourgogne, TPc, nomadéis, 2014

Le Mâconnais, entre autonomie et influence lyonnaise, 2 volets, INSEE, janvier 2014

Ateliers pour préparer le "SCoT Sud Bourgogne", Territoires publics consultants, 2016

LE TERRITOIRE

4 INTERCOMMUNALITÉS

Communauté de communes du Clunisois
Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Communauté de communes Saint-Cyr Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais
Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais

1 BASSIN DE VIE

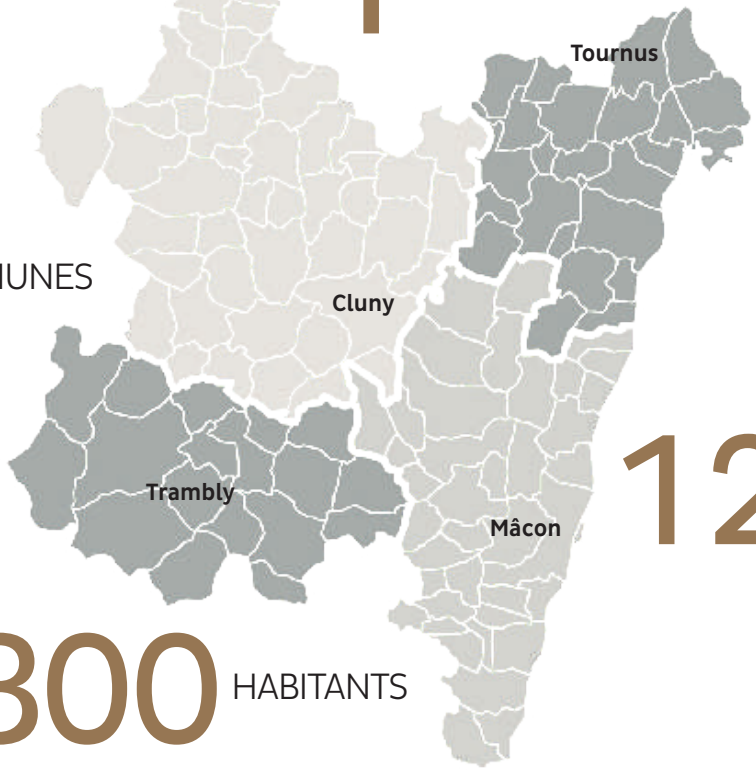

121 COMMUNES

1 221 KM²

113 800 HABITANTS

L'IDENTITÉ
DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

UNE PROFONDEUR HISTORIQUE ET CULTURELLE

- Un territoire héritier du pays mâconnais des comtes de Mâcon et du diocèse de Mâcon, à travers plus de mille ans d'histoire ;
- Un territoire sous influence des abbayes de Cluny et Tournus et marqué par le patrimoine architectural qui en découle ;
- Un territoire de transition, à la limite des cultures du nord et du sud de la France (architecture vernaculaire, patois, ...) et pendant 8 siècles, frontière orientale de la France et de la Bourgogne ;
- Un paysage façonné par cette histoire.

UNE RÉALITÉ GÉOGRAPHIQUE

- Le Mâconnais constitue l'extrême nord-est du Massif Central, d'où un relief vallonné et une importante couverture forestière sur les sommets ;
- Un territoire structuré par deux vallées orientées nord-sud : celle de la Saône et celle de la Grosne ;
- Une agriculture et une occupation de l'espace prégnantes dans le paysage : la vigne à l'est et l'élevage à l'ouest et leurs effets sur le bocage et la configuration des villages ;
- La qualité des paysages est une caractéristique forte du territoire.

UN ESPACE POLARISÉ PAR MÂCON

- La zone d'emploi de Mâcon recouvre presque entièrement le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne ;
- Mâcon et son agglomération concentrent la plupart des équipements et services de niveau supérieur, au bénéfice de l'ensemble du territoire. Des pôles de proximité maillent le territoire.
- Mâcon constitue la principale porte d'entrée du territoire (Tournus, porte secondaire).

SYNTHÈSE

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	■ Stabilité du tissu local ■ Emploi public important ■ Économie présentielle ■ Bâtiment qui emploie 5000 actifs ■ Industrie orientée vers l'agroalimentaire ■ Agriculture - viticulture ■ Filière bois ■ Offre touristique forte et variée ■ Situation géographique et infrastructures ■ Taux de chômage relativement bas ■ Une économie dynamique et diversifiée	■ Absence de stratégie territoriale ■ Spécialisation insuffisante des zones d'activités ■ Maîtrise de l'avenir des entreprises ■ L'offre touristique peut être améliorée ■ Planification de l'affectation des zones les plus stratégiques ■ Manque d'immobilier d'entreprise ■ Déséquilibre de l'offre commerciale ■ Une couverture numérique et téléphonique insuffisante pour l'installation et le développement des entreprises	■ Accompagner une stratégie de développement économique ■ Se doter d'un schéma des zones d'activités ■ S'assurer de la transmission des entreprises ■ Créer des tiers-lieux ■ Amplifier les expériences d'économie circulaire ■ Améliorer la couverture numérique ■ Accompagner l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants ■ Développer l'offre touristique
DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE	■ Richesse du patrimoine naturel et paysager ■ Importance des forêts ■ Réseaux de transports en commun dans l'agglomération ■ Tourisme vert ■ Circuits courts	■ Importance de la voiture individuelle et transports en commun insuffisants hors agglomération ■ Logements mal isolés et donc énergivores ■ Peu d'énergies renouvelables ■ Agriculture biologique peu présente ■ Interruption des corridors écologiques du fait des infrastructures de transport	■ Préserver les espaces naturels ■ Rechercher des solutions alternatives à la voiture individuelle et développer l'usage des TC ■ Produire des énergies renouvelables ■ Rénover l'habitat pour qu'il consomme moins d'énergie
DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL	■ Évolution démographique positive ■ Bonnes conditions de vie ■ Parc de logement important ■ Offre de service satisfaisante ■ Richesse culturelle et patrimoniale	■ Répartition inégale de la population ■ Jeunes quittent le territoire et vieillissement de la population ■ Offre de soins de ville insuffisante ■ Couverture numérique à développer ■ Parc de logement ancien et offre de logements pas toujours adaptée à la demande ■ Coût de la préservation du patrimoine	■ Prendre en compte le vieillissement de la population ■ Sensibiliser la population aux questions de santé et faciliter les initiatives des professionnels ■ Maintenir les services de proximité ■ Développer les coopérations avec les universités ■ Répondre aux besoins en logements adaptés ■ Maintenir les emplois qualifiés ■ Entretenir le patrimoine (dont vernaculaire) ■ Maintenir les commerces dans les centres-villes et centres-bourgs
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	■ Une position stratégique inter-régionale favorable ■ Un territoire structuré autour de pôles ■ Des déplacements faciles ■ La présence de l'agriculture qui contribue à la bonne gestion des espaces et à la qualité des paysages	■ Inégale répartition des services, des commerces, des activités économiques ■ Forts déplacements vers Mâcon ■ Vacance de logements ■ Étalement urbain ■ Zones inondables ■ Absence de SCoT en vigueur	■ Accompagner la croissance démographique ■ Préserver la ressource foncière ■ Coopérer avec les territoires voisins ■ Élaborer des documents d'urbanisme

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

POINTS FORTS

Le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à l'intersection des axes Paris-Méditerranée et Genève-Océan et à proximité de l'agglomération de Lyon. Il bénéficie, de surcroît, d'une excellente desserte par la route, la voie ferrée et la voie d'eau. Plus de 600 000 personnes vivent à moins de 45 minutes de Mâcon.

Bien que situé à proximité de la métropole lyonnaise, le tissu économique local est autonome : il comprend des **spécificités administratives, industrielles et viticoles** (INSEE).

La DATAR a défini (en 2010) le profil de la zone d'emploi de Mâcon, comme étant celui d'une "**zone peu spécialisée à orientation tertiaire**". C'est la 2e zone de la région Bourgogne-Franche-Comté où l'emploi public pèse le plus dans l'économie locale.

Le territoire du PETR compte environ 12 000 entreprises, principalement tournées vers le commerce et les services et 45 000 emplois. Environ les ⅔ sont situées sur le territoire de MBA. Seuls 1,2% des établissements (147) comptent plus de 50 salariés. La main d'œuvre disponible, qualifiée ou non, est un critère d'attractivité. Le taux de chômage du Mâconnais-Sud-Bourgogne est assez bas (7,4%). Il faut toutefois attirer davantage certaines catégories d'actifs (les cadres supérieurs, par exemple).

La présence à Mâcon de la préfecture de département ainsi que des hôpitaux et des établissements scolaires, explique que l'**emploi public** représente 14% de l'emploi total. C'est une composante non marchande qui stabilise l'économie du territoire. L'hôpital des Chanaux à Mâcon est le premier employeur du territoire, avec 2 430 emplois.

Le profil du territoire lui permet de mieux résister au chômage structurel. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Mâcon est l'un des plus faibles de la région Bourgogne-Franche-Comté. 29% des offres d'emplois concernent le secteur agricole, principalement la viticulture. 50% des embauches sont en lien avec une activité saisonnière (agriculture, services à la personne, restauration).

La croissance démographique explique le développement des emplois de l'**économie présentielle**. Ce secteur emploie 3 000 actifs. Le territoire étant attractif, cela permet le maintien d'un bon niveau de construction, favorable aux 5000 travailleurs du **secteur du bâtiment**.

L'**industrie** est orientée vers l'agro-alimentaire qui est moins sensible aux aléas de la conjoncture économique. Les industries agroalimentaires concentrent 2 600 emplois, soit un quart de l'emploi industriel du territoire. 14 IAA sont implantées en Mâconnais Sud Bourgogne.

Autre spécificité industrielle du territoire : la fabrication d'équipements électriques concerne 800 salariés.

Les emplois industriels sont proportionnellement les plus présents dans les 3 communautés de communes (37% des emplois dans la CC Saint-Cyr-Mère Boitier par exemple).

La zone d'emploi de Mâcon échappe à la désindustrialisation.

L'**agriculture** représente 6% de l'emploi total (viticulture à l'est et élevage à l'ouest). La moitié de la surface du territoire environ est occupée par l'agriculture, dont la viticulture. Le Mâconnais Sud Bourgogne comptait 1 700 exploitations agricoles en 2010.

Le nombre d'exploitations a été fortement réduit ces dernières années, principalement en dehors de la zone viticole. Le vieillissement important des exploitants laisse présager une nouvelle concentration des exploitations et des difficultés de transmission.

Le **vignoble** du Mâconnais s'étend sur 35 x 10 km de Sennecey-le-Grand à Saint-Vérand et de la vallée de la Grosne à la vallée de la Saône, soit 8 700 hectares. Les monts du Mâconnais, succession de sommets boisés et de petites vallées, offre une configuration idéale pour la vigne.

Le territoire comprend 7 AOC de vins du Mâconnais et du Beaujolais.

La zone d'emploi de Mâcon comprend un large panel d'entreprises au service de la filière viti-vinicole : machines agricoles, tonnellerie, laboratoires, transport, négoce et vente de vin, etc. On peut noter également l'existence du Vinipôle Sud Bourgogne et du hameau du vin à Romanèche-Thorins.

En Mâconnais Sud Bourgogne, 194 entreprises sont intégrées à la **filière bois**. La récolte est majoritairement valorisée sur place par des entreprises locales de première transformation. Les 3 principales scieries de Saône-et-Loire se trouvent sur le territoire du PETR. L'ENSAM de Cluny est impliquée fortement dans la valorisation de la ressource en bois.

Le Mâconnais Sud Bourgogne attire une clientèle diversifiée grâce à une **offre touristique variée** : vignoble et vins, tourisme fluvial (croisières), nautisme (en particulier aviron à Mâcon), activités équestres, cyclotourisme, patrimoine architectural (notablement les abbayes de Tournus et Cluny), paysages (Grand site de France de Solutré-Pouilly-Vergisson), sites naturels. L'œnotourisme constitue une filière majeure de développement touristique, contribuant fortement à l'attractivité du territoire, notamment à l'étranger, comme en témoingne le projet de la Cité des vins. Le Mâconnais a été retenu en 2014 pour porter le label "Vignobles et découvertes". La Saône est reconnue comme un fleuve de premier ordre pour la pêche, à l'échelle internationale.

C'est le territoire le plus attractif de Saône-et-Loire avec plus d'un million de visiteurs par an. Le territoire compte 315 structures d'hébergement touristique, pour une capacité de 9 700 lits. Il s'agit principalement de gîtes et de chambres d'hôtes. L'essentiel de l'hôtellerie est concentrée à proximité de l'A6.

Positionnement géographique aux frontières régionales : favorise les relations avec l'espace métropolitain lyonnais, qui offre un grand nombre d'emplois.

Un **réseau de communications** efficace relie facilement le territoire aux principales agglomérations voisines. Il explique le développement de l'activité logistique. Le port fluvial de Mâcon est une plateforme multimodale (eau-fer-route) qui couvre 28 ha. Il permet de rejoindre la Méditerranée via les ports du Rhône et le port de Marseille. Des opérateurs majeurs en matière de logistique sont présents sur le port. Le territoire bénéficie de la proximité de deux aéroports internationnaux : Genève et Lyon. Le territoire va enfin bénéficier de la desserte par l'autoroute ferroviaire Calais - Le Boulou.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

POINTS FAIBLES

La **répartition géographique des activités économiques** est très inégale : les principales activités et les principaux employeurs sont concentrés dans le sud-est du territoire. La ville de Mâcon concentre 50% des emplois et son agglomération, 66%. Tournus et Cluny constituent des pôles d'emplois de 2e niveau.

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne compte environ 120 zones d'activités économiques. Ces zones sont concentrées à proximité de Mâcon ou le long de l'A6. L'offre est plus faible à l'ouest du territoire, au nord de Dompierre-les-Ormes. La question du développement se pose alors que certaines zones arrivent à saturation et que les contraintes à la constructibilité sont fortes (reliefs, zones inondables, etc.).

L'affectation des espaces les plus stratégiques, notamment la jonction entre les départements de Saône-et-Loire, du Rhône et de l'Ain, n'a pas été suffisamment planifiée. C'est le commerce qui a occupé l'espace. L'importance des zones inondables dans la vallée de la Saône est un frein au développement de nouvelles zones d'activités.

Par ailleurs, on manque d'immobilier d'entreprise dans le Mâconnais Sud Bourgogne, à la vente comme à la location.

Les sièges des activités économiques ne sont pas situés au sein du territoire, dans la plupart des cas. Cela pose la question de la **maîtrise de l'avenir des entreprises**, au moment de la succession du chef d'entreprise. Le mécanisme des fonds de pension peut aboutir à fragiliser l'économie du territoire.

L'offre d'hébergement est polarisée : la lisibilité des établissements haut de gamme et des campings est forte, tandis que la gamme intermédiaire est peu connue.

Le territoire se caractérise par un **tourisme de passage,** itinérant. La durée moyenne des séjours touristiques semble trop courte par rapport au potentiel du territoire : 1,3 jour en moyenne, contre 4,2 jours à l'échelle de la Bourgogne. Le potentiel touristique du territoire n'est pas suffisamment exploité. C'est le cas notamment à Cluny et à Tournus, au patrimoine pourtant exceptionnel.

L'absence de document d'urbanisme intégrateur (SCoT) n'a pas permis de réduire les déséquilibres en matière commercial : le développement des commerces périphériques s'accompagne de difficultés pour le centre-ville de Mâcon.

La question du commerce est étroitement liée à celle de l'habitat. Pour qu'une nouvelle population vienne s'implanter dans les centres-villes, il faut améliorer le parc de logements.

Les infrastructures de transport sont nombreuses, mais elles sont surtout localisées à l'est et le territoire pourrait en tirer davantage parti.

Les effets de la gare TGV auraient pu être plus exploités.

La couverture numérique et téléphonique du territoire n'est pas du tout optimale. Or, c'est un facteur majeur d'attractivité pour les entreprises.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENJEUX

Il est nécessaire de préserver la diversité sectorielle et de poursuivre une **politique stratégique de développement économique**, fondée sur les points forts du territoire. C'est ce que conduit actuellement MBA avec son projet d'adhésion au pôle métropolitain lyonnais, notamment en matière économique, de tourisme et d'enseignement supérieur. MBA va également lancer très prochainement son schéma de développement économique et commercial.

Des **zones d'activités** spécialisées doivent être identifiées, y compris en zones rurales. Les entreprises attendent en effet la mise à disposition de réserves foncières et de bâtiments à coût raisonnable ainsi que l'existence de bâtiments-relais. Les infrastructures qui desservent les zones d'activités doivent être adaptées au trafic. L'aménagement du foncier à vocation économique est un thème de l'inter-SCoT. Par exemple, les zones d'activités de Tournus ne peuvent ignorer les projets de Sennecey-le-Grand ou de Pont-de-Vaux.

Un schéma des zones d'activités doit être le support d'une réflexion sur l'accueil d'activités économiques. Il est nécessaire de savoir comment sont réparties les zones sur le territoire. La connaissance des zones existantes sur les 4 EPCI peut s'appuyer sur les documents d'urbanisme ou sur les actes liés aux transferts aux EPCI en 2017.

Il serait utile d'inventorier les besoins exprimés par les entreprises et qui expliquent leur implantation sur le territoire. La question du coût du foncier doit notamment être traitée.

Une attention particulière doit être apportée aux conditions de transmission des entreprises et donc à leur pérennité.

Des espaces de coworking doivent être développés de manière coordonnée à travers le territoire. L'animation de ces espaces et leur mise en réseau est indispensable.

Des expériences d'économie circulaire sont lancées et pourraient être amplifiées. La **couverture numérique** du territoire est indispensable pour offrir aux entreprises les conditions optimales de leur développement.

La **croissance démographique** est un enjeu en matière d'emplois, de logement et d'organisation territoriale.

La **qualité de vie** est indéniable en Mâconnais Sud Bourgogne et elle est citée comme un élément déterminant dans la perspective de l'implantation d'une entreprise. Le paysage, le patrimoine devront être préservés.

Le développement du **tourisme**, notamment affirmé dans le cadre du dispositif LEADER, répond à un double objectif :

- structurer et dynamiser une filière non délocalisable, pourvoyeuse d'activités et d'emplois et génératrice de retombées économiques ;
- développer une culture de l'accueil sur le territoire en partant du principe que le touriste est potentiellement un futur habitant.

Des complémentarités entre territoires et entre produits touristiques sont à organiser. La puissance publique doit porter des produits complexes et assurer leur commercialisation comme Route 71 porté par le Département.

Des offres de caractère privé doivent également émerger (portage par les offices de tourisme, notamment).

En matière commerciale, une régulation est nécessaire afin de retrouver un bon équilibre entre commerces de centre-ville et commerces péri-urbains. Cette question concerne également les territoires de frange :

- Mâcon, en lien avec l'Ain et le Rhône,
- La CC du Mâconnais-Tournugeois, située à l'interface entre l'aire d'influence de Mâcon et celle de Chalon-sur-Saône.

L'agriculture, en particulier à l' est, est soumise à la concurrence de l'urbanisation. Il est nécessaire de préserver les terres, notamment viticoles, des effets de la péri-urbanisation. La fragmentation des terres agricoles rend difficile le travail des exploitants.

DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE

POINTS FORTS

Le Mâconnais Sud Bourgogne comprend une **diversité et une richesse des paysages**, où se rencontrent des plaines inondables, des coteaux calcaires, des crêtes et des collines cristallines. Le **patrimoine aquatique** est riche, avec de nombreux cours d'eau et des milieux humides.

Le territoire comprend un **site Natura 2 000** étendu couvrant la plus grande partie des CC du Clunisois et de Saint-Cyr - Mère Boitier : le site "bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois". Le site "cavités à chauve-souris en Bourgogne" comprend quelques localisations aux frontières du Clunisois. Le site "prairies alluviales et milieux associés" de Saône-et-Loire concerne la plaine de Saône au sud de Mâcon. Enfin les "pelouses calcicoles du Mâconnais" concernent les sommets des roches et monts proches de Solutré. Un projet de fusion des sites Natura 2000 est en cours de réflexion.

La réserve naturelle nationale de La Truchère-Ratenelle constitue un site majeur pour la conservation des plantes aquatiques (étang, tourbière). Des ZNIEFF sont également présentes sur le territoire. Il s'agit de zones où un inventaire de la biodiversité doit être réalisé. On compte également d'autres formes de protection : arrêtés de biotope, sites classés, etc.

Le Mâconnais Sud Bourgogne est le **territoire le plus boisé** de Saône-et-Loire, après le Morvan. La forêt couvre 30 000 hectares, soit 27% de la surface. Toutefois, l'exploitation de la ressource en bois connaît une limite en raison du temps de renouvellement des forêts.

Le territoire comprend deux **autorités organisatrices des transports** : le réseau TREMA de MBA et le réseau inter-urbain géré par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. La CC de Saint-Cyr-Mère Boitier et la CC du Clunisois et MBA ont développé un service de transport à la demande, en s'appuyant sur des professionnels. Transolidaire s'adresse surtout aux personnes âgées, contribuant à leur maintien à domicile en secteur rural. Rézo pouce est une application qui facilite et sécurise l'usage de l'auto-stop. À Varennes-lès-Mâcon, un service de taxis à moindre coût a été mis en place.

Le territoire est traversé par un réseau de pistes cyclables, la voie verte et la voie bleue, à vocation touristique et de loisirs, qui longent les vallées de la Saône et de la Grosne et les relient entre elles.

Dans la vallée de la Saône, le réseau ferroviaire dessert 7 gares, dont Mâcon et Tournus sont les principales. le développement de l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou permettra de réduire le nombre de camions sur les routes.

Les filières courtes sont bien présentes et soutenues en Mâconnais Sud Bourgogne : en 2012, le territoire comptait 87 producteurs fermiers et 218 viticulteurs et caves coopératives proposaient leurs produits localement.

Certaines collectivités sont particulièrement volontaristes pour mettre en œuvre des démarches de developpement durable : la communauté de communes du clunisois et la communauté de communes Saint-Cyr-Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais qui mènent depuis quelques années des démarches TEPOS/TEPCV.

DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE

POINTS FAIBLES

En Mâconnais Sud Bourgogne, les **transports** arrivent en tête des consommations énergétiques (29,4%) et des émissions de gaz à effet de serre (36,8%). Les déplacements au sein du territoire se font majoritairement en voiture.

Les déplacements quotidiens vers Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse et Lyon sont effectués majoritairement en voiture individuelle, même si la part des transports en commun n'est pas négligeable. Le développement de l'usage du train suppose d'organiser le stationnement à proximité des gares.

Il n'y a pas assez de transports en commun sur le territoire et les moyens existants sont sous-utilisés.

Sur le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne, le **logement** est le 2e poste consommateur d'énergie (26%) ainsi que le 2e poste émetteur de gaz à effet de serre (22%), derrière les transports. Au rythme actuel de rénovation énergétique des logements (1 à 2% par an), il faudra des décennies pour constituer un parc de logements sobre en énergie.

Plus d'un tiers des logements a été construit avant 1946. Ce chiffre est de 41% pour les maisons individuelles. Les logements consomment en moyenne 320 kWh/m², à comparer à la norme BBC qui est de 60 kWh/m².

La **précarité énergétique** est un problème qui s'amplifie.

La rénovation énergétique de l'habitat entre parfois en concurrence avec la protection du patrimoine.

La production d'**énergies renouvelables** est faible : en 2011, le territoire ne produisait que 4,5% de l'énergie consommée. Le bois est la principale source d'énergie produite sur le territoire. Des progrès ont été réalisés ces dernières années, avec l'installation de chaudières bois, notamment à Mâcon et à Tramayes.

Le solaire thermique et photovoltaïque représente une petite part de la production d'énergie, avec une centrale au sol de 2 400 MWh/an à Tournus. La méthanisation pourrait se développer. Le développement de l'éolien n'est pas aisé dans un territoire où les vents sont généralement faibles et où les contraintes paysagères sont fortes.

L'approvisionnement en eau du Mâconnais Sud Bourgogne est assuré par des captages situés principalement dans la nappe alluviale de la Saône. Cette source pose des problèmes liés à la qualité de l'eau, à la pollution et au transport.

L'**agriculture biologique** est encore peu présente sur le territoire, même si les agriculteurs ont déjà fait beaucoup d'efforts pour "raisonner" son mode de production. Les parcelles en viticulture biologique ou raisonnée sont toutefois de plus en plus nombreuses. L'utilisation des pesticides est une question importante dans le Mâconnais Sud Bourgogne.

Le développement de filières courtes pour alimenter les cantines scolaires est difficile à mettre en oeuvre, car des quantités importantes doivent être fournies.

Les **corridors écologiques** sont interrompus par des aménagements comme les agglomérations urbaines ainsi que les grandes infrastructures de transport concentrées notamment dans la vallée de la Saône.

DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE

ENJEUX

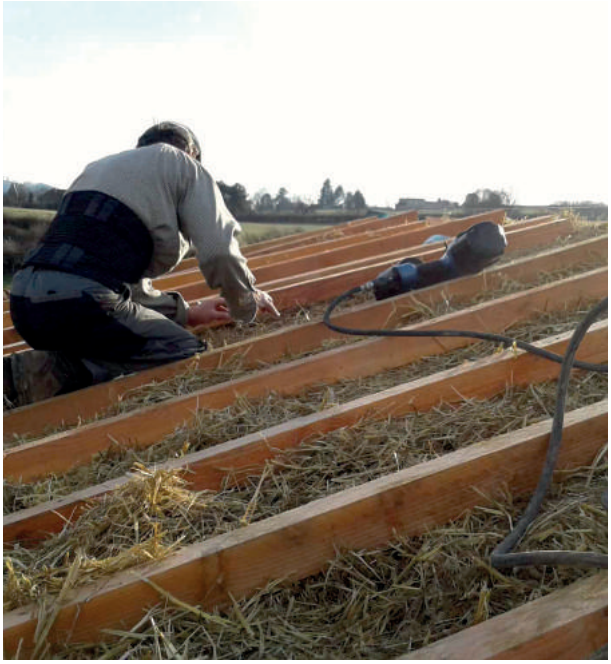

Enjeu de **préservation des espaces naturels** face à la pression urbaine.

La **rénovation énergétique des bâtiments** et en particulier de l'habitat, doit être étendue. C'est une priorité pour le territoire. Elle peut concerner les maisons individuelles, comme les centres-villes. Seuls les logements disposant d'un bon niveau de confort thermique peuvent attirer de nouveaux habitants. Les particuliers ont besoin d'informations pour se lancer dans des travaux de rénovation thermique. Un conseil neutre et indépendant est indispensable. L'organisation des chantiers en amont est également un enjeu. L'accent doit être mis sur les ménages en situation économique précaire.

Il faut trouver des alternatives à l'**auto solisme**. Par ailleurs, l'offre de transports collectifs doit répondre aux attentes de personnes dépourvues de voitures, en particulier les personnes âgées et les jeunes. Le covoiturage doit être développé et mieux organisé, en particulier sur les trajets domicile-travail. Des mesures incitatives et non coercitives sont à rechercher.

La construction de nouveaux ponts sur la Saône a conduit à une intensification des flux de véhicules entre les deux rives. Pour limiter les entrées dans Mâcon, il faut s'interroger sur l'aménagement d'aires de co-voiturage ou de parkings-relais.

Pour faciliter le développement des véhicules électriques, des bornes de rechargement doivent être installées sur le territoire.

La gestion de l'éclairage public par les communes peut faire l'objet de conseils partagés.

La **gare de Mâcon** joue un rôle important dans le réseau de transport du Mâconnais, car c'est un pôle d'échange multimodal à l'échelle du bassin de vie : la question de son aménagement, notamment pour améliorer le stationnement des véhicules, est posée. La fréquence des trains pourrait être intensifiée.

Trois pistes peuvent être explorées pour développer la production d'**énergies renouvelables** : l'éolien, qui pose toutefois la question de la préservation des paysages, le solaire photovoltaïque et le bois. Le plus gros potentiel de développement concerne le photovoltaïque. Le photovoltaïque en toiture offre un potentiel très important. Des projets de méthanisation pourraient être développés.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

POINTS FORTS

On constate une **évolution démographique** positive : de nouvelles populations sont attirées par le Mâconnais. Le solde migratoire est globalement positif (+ 0,6% /an). Il est surtout excédentaire, vis-à-vis de Lyon et de Villefranche-sur-Saône. Il est équilibré avec Dijon et Chalon-sur-Saône.

Les jeunes actifs et des familles à la recherche d'un meilleur cadre de vie et de logements moins chers, s'installent en Mâconnais Sud Bourgogne.

Les plus de 60 ans représentent 26% de la population, soit plus que la moyenne nationale (23,7%).

Les **conditions de vie** dans le Mâconnais sont globalement favorables. La précarité et les difficultés sociales sont peu intenses.

Le niveau de revenu est relativement élevé en comparaison des zones d'emplois comparables.

Le Mâconnais Sud Bourgogne compte environ 60 000 **logements**, dont 50 000 résidences principales et 48 000 situés au sein de MBA, en forte progression entre 1999 et 2009. Il s'agit principalement de pavillons. En matière d'habitat, le Mâconnais est considéré comme un secteur détendu. Toutefois, il existe des situations disparates qu'il convient d'aborder.

Les maisons individuelles représentent plus de 80% de l'ensemble des logements dans la plupart des territoires, à l'exception de l'agglomération de Mâcon (taux de 44%).

En 2010, le territoire comptait près de 4 000 résidences secondaires. Ces résidences représentaient 20% du total des logements dans les communauté de communes de l'ouest. Les collectivités mènent des actions pour maîtriser et adapter l'évolution de l'habitat : PLH de MBA, OPAH des communautés de communes de Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais et du Clunisois et des villes de Tournus et Mâcon.

L'**offre de services** est plutôt bien développée à destination de la petite enfance et des personnes âgées. Des relais de service public en milieu rural répondent à un besoin de proximité.

La ville de Mâcon offre un service relativement complet en matière de santé. Trois hôpitaux sont également présents en milieu rural. L'initiative du Conseil départemental de créer un centre médical départemental et de salarier des médecins est un plein succès.

Le Mâconnais dispose d'un bon niveau d'équipements sportifs et culturels. Le tissu associatif est par ailleurs très développé.

La **richesse patrimoniale** est une des particularités du territoire. Le territoire comprend d'ailleurs le Pays d'art et d'histoire entre Cluny et Tournus créé en septembre 2010 et qui œuvre à la reconnaissance et à la protection du patrimoine et des paysages.

Le Mâconnais Sud Bourgogne comprend deux monuments majeurs de l'**art roman** : les abbatiales de Cluny et de Tournus. L'abbaye de Cluny est au centre du réseau des sites clunisiens, qui regroupe 174 sites de différents pays européens. 12 de ces sites sont localisés en Mâconnais Sud Bourgogne. Cluny compte également un patrimoine exceptionnel de maisons romanes.

Le territoire compte 114 églises romanes.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

POINTS FAIBLES

Ce sont surtout les **jeunes** qui quittent le territoire, pour leurs études, trouver du travail ou chercher d'autres conditions de logement.

Le niveau d'équipement pour l'**offre de soin** est plutôt complet, mais mal réparti sur le territoire.

La qualité de la **couverture numérique** est une nécessité pour les habitants afin de lutter contre l'isolement et la difficulté d'accès aux services.

En matière de services de proximité, le recrutement est difficile, même si les besoins augmentent.

Le **parc de logements** ne correspond plus aux attentes des habitants. Il en résulte une vacance importante dans les centres-villes et centres-bourgs et un développement des constructions en périphérie, favorisant la consommation foncière.

La préservation et l'entretien du **patrimoine** présentent un **coût très important** pour les collectivité territoriales et les financements sont insuffisants.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

ENJEUX

Il est nécessaire de renforcer le maillage des services afin de garantir la proximité, la qualité du cadre de vie et maintenir la population.

Le vieillissement de la population doit être pris en compte dans les politiques d'aménagement, de logement, de déplacements, etc.

L'**accès des personnes âgées aux équipements** est parfois problématique, surtout à l'ouest du territoire, en raison des distances à parcourir.

La **coopération avec les universités** de Dijon et de Lyon, qui existe déjà, pourrait être développée.

La taille des ménages s'est réduite ces dernières années, ce qui conduit à modifier les **besoins en logements** : il convient de répondre aux nouveaux besoins. Des personnes âgées souhaitent venir s'installer dans les villes et les bourgs, afin de bénéficier des services, activités culturelles et des commerces. De nouvelles résidences doivent répondre aux besoins de ces populations.

En matière d'habitat, il est nécessaire de requalifier le parc ancien, de diversifier l'offre et d'accompagner la rénovation énergétique.

La répartition de la croissance démographique entre les 2 rives de la Saône est un enjeu à maîtriser, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme.

Le maintien des **emplois qualifiés** constitue un enjeu de préservation de l'attractivité du territoire et d'ancrage des nouveaux actifs.

Le **patrimoine vernaculaire** (lavoirs, fours à pain, calvaires, etc.) qui fait la richesse des petites communes, est à préserver. Le coût de l'entretien du patrimoine quel qu'il soit, pose la question de sa destination et de ses usages.

Il faut développer l'attractivité culturelle du territoire pour répondre aux besoins de certaines populations (cadres).

La dynamique d'attractivité vis à vis des jeunes ménages est à développer.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

POINTS FORTS

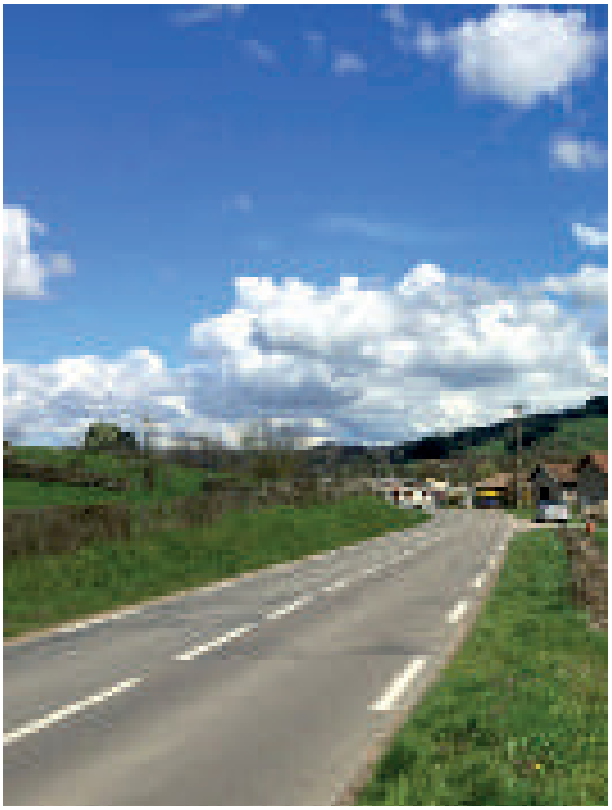

La zone d'emploi de Mâcon est définie par l'INSEE comme un "**territoire centré sur une ville de taille moyenne qui joue le rôle de poumon économique local**".

Le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne est bien maillé de pôles de niveaux différents.

Tournus et Cluny desservent des zones de chalandise locales. Le territoire compte également des pôles de proximité regroupant une quinzaine d'activités chacun : Salornay-sur-Guye, Dompierre-les-Ormes, Matour, Tramayes, etc. Ces pôles de proximité relativement bien répartis sur le territoire permettent aux habitants d'accéder facilement aux équipements et services de première priorité.

Le **temps d'accès aux équipements** est relativement court de tout point du territoire, en raison du bon niveau du réseau routier : il ne faut jamais plus de 20 minutes pour accéder à un équipement de gamme supérieure.

Une part importante des actifs du territoire travaille dans sa commune de résidence (38%). Le solde des déplacements domicile-travail est légèrement positif (7 500 déplacements entrants et 7 000 sortants) : y compris vers la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Mâconnais Sud Bourgogne constitue un important **carrefour routier**, où se croisent des axes majeurs :

A6, A40, A406 et RN79. Le trafic y est souvent dense.

La mise à 2x2 voies de la section Mâcon-Prissé de la RN79 est en cours de réalisation.

Le territoire est desservi par plusieurs **lignes ferroviaires** : la ligne nord-sud qui relie la Méditerranée à la région parisienne d'une part, et au nord-est, d'autre part ; la ligne Mâcon-Ambérieu et la ligne TGV Paris-Lyon. Il comprend 7 gares : Mâcon-ville, Mâcon-Loché TGV, Tournus, Fleurville, Senozan, Crèches-sur-Saône et Romanèche-Thorins.

Mâcon bénéficie d'un arrêt sur l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou.

La Saône constitue une infrastructure de transport pour la **navigation de plaisance** et le **transport de fret**. Le territoire compte 5 ports d'embarcation : la plateforme multimodale de Mâcon-nord, le quai des Marans pour l'accueil de bateaux de croisières, les ports de plaisance de Mâcon, les haltes nautiques de Tournus et de La Truchère (sur la Seille).

Les **terres agricoles** représentent 71% de la surface du sol : il s'agit surtout du vignoble et de prairies pour l'élevage.

Le Mâconnais Sud Bourgogne est bien équipé en **zones d'activités économiques** : il en compte 120 en tout.

Sur les 123 communes du Mâconnais Sud Bourgogne, seules 35 ne disposent d'aucun **document d'urbanisme**. 11 communes de la CC de Saint-Cyr-Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais sont couvertes par un PLUi. Deux PLUi sont en cours d'instruction : l'un dans la communauté de communes de Saint-Cyr-Mère Boitier, et l'autre à l'échelle de la communauté de communes du Mâconnais Tournugeois.

L'élaboration du **schéma de cohérence territoriale** du Mâconnais Sud Bourgogne a été prescrite en 2017.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

POINTS FAIBLES

Les **services** sont répartis de façon inégale sur le territoire : ils se concentrent principalement à Mâcon, pôle excentré, mais aussi dans les 4 pôles de services intermédiaires : Charnay-lès-Mâcon, Cluny, Crèches-sur-Saône et Tournus. À l'exception de Cluny, tous les pôles sont situés dans la vallée de la Saône : les habitants de l'est et de l'ouest ne bénéficient pas du même accès aux services.

Les lycées sont situés pour la plupart dans l'agglomération de Mâcon, à l'exception des établissements de Cluny, Tournus et Davayé. L'**enseignement supérieur** est présent à Cluny (ENSAM) et à Mâcon.

Comparativement aux données départementales et régionales, le Mâconnais Sud Bourgogne est déficitaire en **médecins généralistes**. Le déficit est particulièrement fort au sud-ouest.

Les **flux internes** au territoire pour les trajets domicile-travail concernent 17 000 personnes, se rendant très majoritairement vers l'agglomération de Mâcon.

L'agglomération mâconnaise concentre 80% du plancher des grandes **surfaces commerciales** (plus de 300 m²). Sa **zone de chalandise** déborde largement les limites de la Saône-et-Loire en raison de la position géographique de Mâcon. Le secteur de Tournus est également attiré par le pôle commercial de Chalon-sur-Saône (à hauteur de 50%).

Les **zones d'activités économiques** sont situés essentiellement dans la vallée de la Saône, à proximité des principaux axes de communication. La partie ouest du territoire en est peu pourvue, à l'exception de la zone d'activités principale de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier, le long de la RCEA.

Le **logement social** représente 16,7% du parc. 82% des logements HLM se situent dans l'agglomération de Mâcon et 71% à Mâcon. La ville centre concentre également 53% des logements en location.

Le taux de vacance des **logements** est supérieur à la moyenne nationale (8,6%, contre 7,3%). Il a fortement augmenté ces dernières années dans les agglomérations de Mâcon et de Tournus.

L'**étalement urbain** est à l'œuvre, en particulier autour de l'agglomération de Mâcon : cela nécessite de repenser la planification urbaine.

À l'inverse, le bâti ancien des centres-villes et centres-bourgs est menacé de désertion. Les logements ne correspondent plus aux normes actuelles et leur rénovation coûte cher.

Le départ de la population des centres-villes a pour conséquence de **fragiliser les équipements publics**, dont le coût reste en grande partie à la charge des habitants des pôles concernés.

Une grande partie du Mâconnais Sud Bourgogne est classée dans l'atlas des **zones inondables** de Saône-et-Loire. Les communes proches de la Saône sont concernées par des plans de prévention du risque inondation.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

ENJEUX

Aménagement du territoire en termes de développement urbain/rural, de transports et de zones économiques.

Il s'agit notamment de : réduire l'étalement urbain, revitaliser les centres, définir et aménager des zones artisanales, commerciales et industrielles, préserver les terres agricoles et accompagner le phénomène de vieillissement de la population.

Croissance démographique : enjeu d'organisation territoriale. La dynamique d'attractivité vis-à-vis des jeunes ménages est à entretenir et à développer, tout en veillant à ne pas faire du territoire une "banlieue dortoir" de Mâcon et de la métropole lyonnaise.

La construction de logements ne doit pas se traduire par le **mitage des paysages**.

Face aux besoins en logement, les **ressources foncières** doivent toutefois être préservées. Il est en particulier nécessaire de préserver les filières stratégiques que sont l'agriculture et la viticulture. Il faut également protéger les espaces naturels.

Il reste peu d'espaces disponibles pour accueillir des activités économiques. Dans la vallée de la Saône, les inondations sont une contrainte forte. Plus à l'ouest, le relief ne facilite pas non plus l'implantation de nouveaux locaux. Il reste toutefois des zones à vocation économique à développer, comme le nord de l'agglomération de Tournus.

Le développement des surfaces commerciales doit être encadré (ce sera le rôle du document d'aménagement artisanal et commercial intégré au SCoT).

Le Mâconnais Sud Bourgogne entretient des relations plus ou moins étroite avec ses **territoires voisins**. L'implantation de Mâcon en limite départementale et régionale explique que l'influence de la ville et de son agglomération déborde largement sur la partie la plus à l'ouest de l'Ain, le long de la vallée de la Saône.

Tournus et le Tournugeois sont situés à la jonction des zones d'influence de Mâcon et de Chalon-sur-Saône.

Toute réflexion d'aménagement du territoire doit associer les acteurs des territoires voisins et les élus Mâconnais Sud Bourgogne doivent être associés aux démarches des ces territoires. Il est nécessaire de mener à bien l'élaboration de **documents d'urbanisme** (PLUi et SCoT), en tenant notamment compte des orientations régionales contenues dans le SRADDET.

Il est intéressant de s'interroger sur la façon dont les gens vont souhaiter vivre dans 15-20 ans :
- Quels usages du numérique vont progresser ou régresser ?
- Quel avenir pour les commerces de proximité ?
- Comment les nouvelles générations vont-elles vivre et consommer ?
- Quelle répartition de la population sur le territoire ?
- Quelle structuration du territoire ?

Ces questions peuvent constituer les premiers enjeux du SCoT.

SYNTHÈSE

QUEL CHAMPS D'ACTIONS POUR LE PETR ?

REMARQUES LIMINAIRES ET PARTIS-PRIS MÉTHODOLOGIQUES

La mission confiée à l'agence avait pour objet de définir les missions et le périmètre d'action qui pourraient être ceux du PETR[1] Mâconnais Sud-Bourgogne. Quatre points doivent être initialement pris en considération quant à la manière dont a été élaborée cette synthèse qui est la résultante d'une longue démarche participative et d'analyse : elle est issue de quatre documents :

> a/ Une étude menée par TPc et Nomadéis dont le sujet était le «Développement de l'attractivité économique et résidentielle du Pays Sud Bourgogne»

> b/ Des ateliers de concertation réunissant élus locaux, acteurs institutionnels et associatifs, menés afin de définir les enjeux majeurs du SCOT Sud Bourgogne qui ont par ailleurs fait l'objet d'une mission spécifique et «additionnelle».

> c/ Le travail présenté ici est aussi avant tout issu de deux réunions de concertation/ateliers de travail auxquels étaient conviés tous les maires et représentants du périmètre concerné, parlementaires y compris et qui ont chacune rassemblé un nombre significatif et représentatif d'élus. Christine Robin, présidente du PETR a en effet souhaité que soient validées les missions confiées au PETR par une démarche de concertation au cours des mois de février et mars.

> Réunion de concertation du 21 février 2019.

> Réunion de concertation du 21 mars 2019.

[1] Le PETR n'est en effet en aucun cas une supra-collectivité territoriale mais une structure ressources au service des communes et des intercommunalités. A ce titre, il ne dispose pas de compétences propres, mais des missions déléguées sans compétence transférée, à l'exception de l'élaboration du SCoT.

> d/ Les éléments de diagnostic sont issus en particulier de travaux menés dans des commissions thématiques réunissant élus et techniciens ; éléments de diagnostic qui ont fait l'objet d'un consensus validé par tous les acteurs.

Nous avons, dans la mesure du possible, actualisé les données statistiques présentées dans les études précédentes mais deux facteurs doivent être pris en compte :

- Il s'agit souvent de données «lourdes» dont les actualisations ne sont pas annuelles
- Elles révèlent des tendances structurelles qui ne sont pas susceptibles de fortes évolutions rapides. De plus, les changements, depuis les études précédemment menées, de périmètre des agglomérations font que l'Insee n'a pas encore réalisé les agrégations nécessaires sans que cela ne puisse pour autant infirmer ou contredire les données des précédentes études.

Ainsi, si l'on considère l'intercommunalité « Communautés de communes du Clunisois » pour laquelle nous disposons des données les plus récentes possibles, étant donné la permanence du périmètre, on constate que les données sont effectivement des données structurelles lourdes qui n'évoluent qu'à la marge ou sur des tendances précédemment soulignées tel que le vieillissement.

On constate une permanence sur ce territoire concernant l'évolution démographique :

VARIATION ANNUELLE DE LA POPULATION

À l'échelle nationale et au 1er janvier 2018, les territoires de projet étaient au nombre de

DUE AU SOLDE NATUREL
> 2006 - 2011 : - 0,5%
> 2010 à 2015 : - 0,7%

DUE AU SOLDE APPARENT DES ENTRÉES/ SORTIES DU TERRITOIRE
> 2006 - 2011 : 1,2 %
> 2010 - 2015 : 1 %

PRÉSENTATION DES **PETR**

Les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ont été créés par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM. Ce sont des établissements publics créés par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre continu correspondant à un bassin de vie.
Les PETR, comme les Pays qui les ont précédés depuis la loi du 4 février 1995, répondent à un besoin de structuration du territoire national à l'échelle des bassins de vie, c'est à dire d'un territoire vécu au quotidien par une population. Au sein de ces territoires, les préoccupations liées à l'habitat, aux services, aux commerces, aux déplacements, aux infrastructures de transports... sont partagées ou du moins en forte interaction. Ces bassins de vie concernent des territoires ruraux polarisés par des agglomérations urbaines de taille intermédiaire : ils permettent de mettre en œuvre l'indispensable solidarité entre territoires ruraux et territoires urbains.

A l'échelle nationale et au 1er janvier 2018, les territoires de projet étaient au nombre de 262. Ils couvraient 70 % du territoire métropolitain et concernaient 45 % de la population française. Les PETR et les Pays se caractérisent par la souplesse de leurs missions et de leur fonctionnement.

LE **PETR** MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE FRUIT D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Il a été créé par arrêté inter-préfectoral des 19 juillet et 21 août 2017, par transformation du syndicat mixte Scot de la région mâconnaise et suite au vote des 4 EPCI qui le composent :

- La communauté de communes du Clunisois : **15 mai 2017**
- La communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois : **18 mai 2017**
- La communauté de communes Saint-Cyr Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais : **18 mai 2017**
- La Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais : **29 juin 2017**.

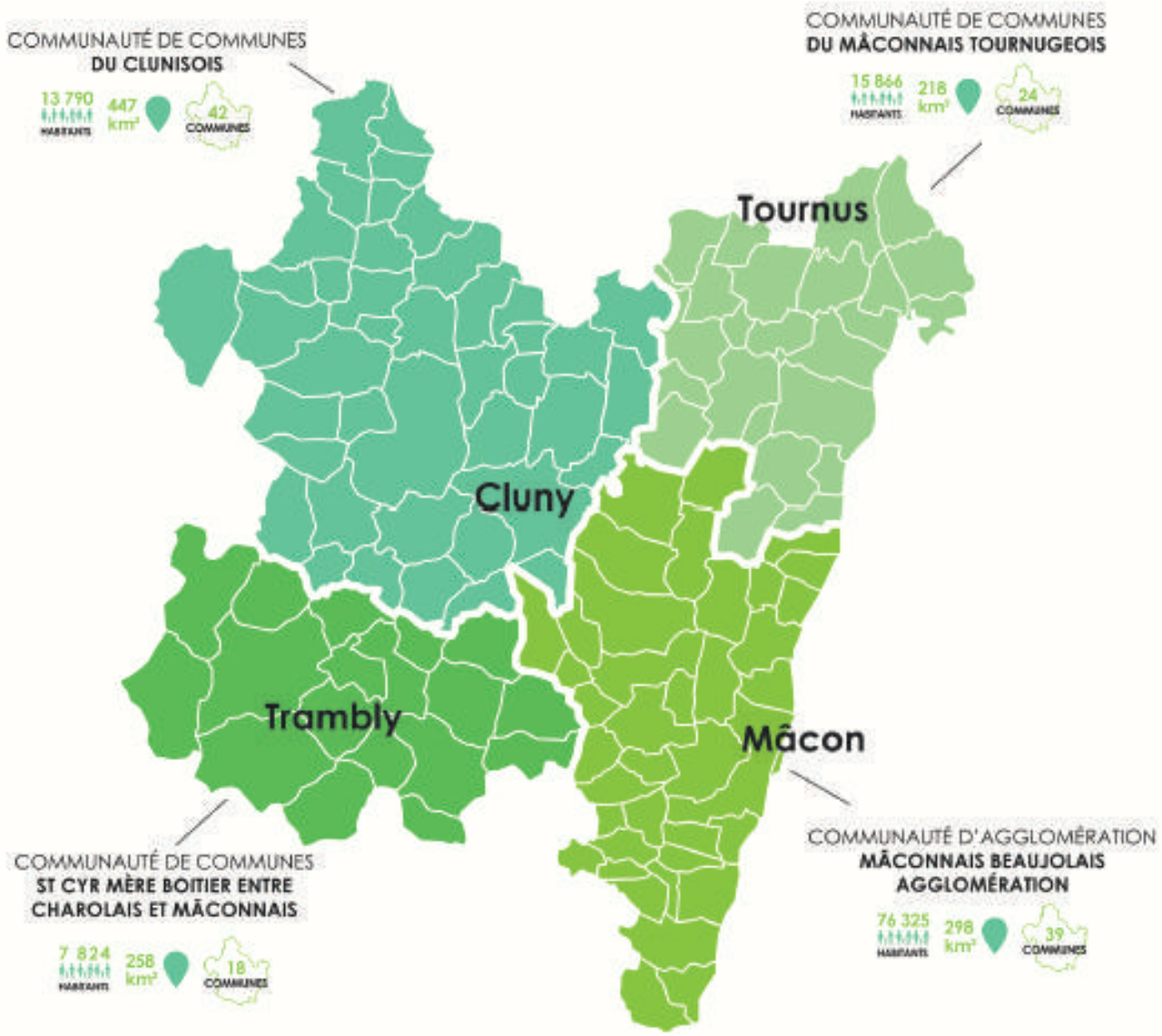

Les quatre EPCI qui composent le PETR Mâconnais Sud Bourgogne présentent les caractéristiques suivantes :

EPCI	Nombre de communes	Population	Superficie	Densité (hab/km²)
Communauté d'Agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération	39	76 151 hab	298,2 km²	255
Communauté de Communes du Mâconnais - Tournugeois	24	15 866 hab.	217,9 km²	73
Communauté de Communes du Clunisois	42	13 835 hab.	371,84 km²	37
Communauté de Communes de Saint-Cyr - Mère Boitier, entre Charolais et Mâconnais	18	7 824 hab.	257,68 km²	30

Le territoire du PETR doit être considéré comme un bassin de vie selon les participants.

Il dispose d'une véritable identité.

UNE PROFONDEUR HISTORIQUE ET CULTURELLE

> Un territoire héritier du pays mâconnais des comtes de Mâcon et du diocèse de Mâcon, à travers plus de mille ans d'histoire ;

> Un territoire sous influence des abbayes de Cluny et Tournus et marqué par le patrimoine architectural qui en découle ;

> Un territoire de transition, à la limite des cultures du nord et du sud de la France (architecture vernaculaire, patois, ...) et pendant 8 siècles, frontière orientale de la France et de la Bourgogne ;

> Un paysage façonné par cette histoire.

> Le patrimoine vernaculaire (lavoirs, fours à pain, calvaires...) fait la richesse des petites communes.

UNE RÉALITÉ GÉOGRAPHIQUE

> Le Mâconnais constitue l'extrême nord-est du Massif Central, d'où un relief vallonné et une importante couverture forestière sur les sommets ;

> Un territoire structuré par deux vallées orientées nord-sud : celle de la Saône et celle de la Grosne ;

> Une agriculture et une occupation de l'espace prégnantes dans le paysage : la vigne à l'est et l'élevage à l'ouest et leurs effets sur le bocage et la configuration des villages ;

> La qualité des paysages est une caractéristique forte du territoire.

UN ESPACE POLARISÉ PAR MÂCON

> La zone d'emploi de Mâcon recouvre presque entièrement le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne ;

> Mâcon et son agglomération concentrent la plupart de équipements et services de niveau supérieur, au bénéfice de l'ensemble du territoire ;

> Mâcon constitue la principale porte d'entrée du territoire (Tournus, porte secondaire).

LES CHAMPS D'ACTION POUR LE **PETR**

Lors des temps d'échange, ont été mis au débat et validation les missions qui pourraient être confiées au PETR par les EPCI sur les quatre axes suivants : développement économique, développement écologique, développement culturel et social et aménagement de l'espace.

LE DÉVELOPPEMENT **ÉCONOMIQUE**

LES CONSTATS

> Bien que situé à proximité de la métropole lyonnaise, le tissu économique local est autonome : il comprend des spécificités administratives, industrielles et viticoles (INSEE).

> La zone d'emploi de Mâcon est définie par l'INSEE comme un « territoire centré sur une ville de taille moyenne qui joue le rôle de poumon économique local ».

> La répartition géographique des activités économiques est très inégale : les principales activités et les principaux employeurs sont concentrés dans le sud-est du territoire. La Ville de Mâcon concentre 50 % des emplois et son agglomération 66 %.

> La croissance démographique explique le développement des emplois de l'économie présentielles. Le territoire étant attractif, cela permet le maintien d'un bon niveau de construction, favorable aux 5000 travailleurs du secteur du bâtiment.

> L'industrie orientée vers l'agro-alimentaire concentre 2600 emplois, soit un quart de l'emploi industriel du territoire.
Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne compte environ 120 zones d'activités économiques, concentrées à proximité de Mâcon. L'offre est plus faible à l'ouest du territoire.
La question du développement se pose alors que certaines zones arrivent à saturation et que les contraintes de constructibilité sont fortes (reliefs, zones inondables, manque d'immobilier d'entreprise à la vente comme à la location...).
A noter que la question du commerce est étroitement liée à celle de l'habitat. En l'état, le parc de logements est à améliorer.

> Les infrastructures de transport sont nombreuses mais localisées à l'est du territoire. Les effets gare TGV auraient pu être davantage exploités.

> La couverture numérique et téléphonique du territoire n'est pas optimale alors que c'est un facteur majeur d'attractivité pour les entreprises.

> Le vignoble du Mâconnais s'étend sur 8700 hectares avec 7 AOC de vins du Mâconnais et du Beaujolais. Un large panel d'entreprises est au service de la filière viti-vinicole.

> 194 entreprises sont intégrées à la filière bois. Les 3 principales scieries sont situées sur le territoire du PETR.

REPÈRES

Sur le territoire du **PETR**

12 000 entreprises

45 000 emplois (essentiellement commerces et services)

taux de chômage de MBA : **7,4 %**

14 % : taux de l'emploi public (préfecture, hôpitaux, établissements scolaires...)

industrie de l'agro-alimentaire : **2600** emplois

agriculture : **6 %** de l'emploi total

> LES ATOUTS

Stabilité du tissu local, emploi public, économie présentielle, bâtiment (5 000 actifs), Industrie, agriculture, viticulture, filière bois, tourisme, situation géographique et infrastructures, taux de chômage relativement bas.

> LES FAIBLESSES

Répartition des activités, manque d'immobilier d'entreprise, déséquilibre de l'offre commerciale, spécialisation insuffisante des zones d'activités et absence de stratégie territoriale.

> LES OPPORTUNITÉS

Accessibilité de l'ouest, amélioration de l'offre touristique, planification de l'affectation des zones les plus stratégiques et nécessité d'un schéma des zones d'activités, création d'espaces de co-working et développement de l'immobilier d'entreprises, amélioration de la couverture numérique, amplification des expériences d'économie circulaire.

> LES MENACES

Avenir des entreprises (s'assurer de la transmission), croissance démographique différentielle, concurrence des zones d'activité. Les zones de non traitement.

LE PATRIMOINE, L'INTÉRÊT TOURISTIQUE

Tous conviennent que la richesse et la diversité du patrimoine sont un réel atout. On constate une très grande complémentarité entre les territoires : vignobles, monuments historiques, nature, paysages, forêts... Il y a là un véritable point de synergie du territoire Mâconnais Sud Bourgogne avec sans doute une stratégie de marque territoriale à développer : le nom lui-même allie trois mots à « véritable potentiel touristique » :

> **Mâcon**, un nom à fort rayonnement du fait de sa richesse oenologigue, de l'atout « fleuve » : la Saône, et d'une appellation (et foire) connue internationalement.

> **Sud Bourgogne :** la Bourgogne une région internationalement connue et identifiée pour son patrimoine gastronomique et naturel. Ce point est d'autant plus à prendre en compte que les tendances actuelles du tourisme, ce qu'il est convenu d'appeler le slow tourisme – séjour de courte et moyenne durée, en dehors si ce n'est des sentiers battus du moins évitant les zones à très forte concentration touristique, recherche de l'authenticité (des paysages, des produits alimentaires, marche, vélo, hébergement en gîte...) – sont totalement en phase avec ce que peut offrir le territoire à ses visiteurs.

> Le Mâconnais sud Bourgogne : un patrimoine historique remarquable apprécié des touristes. Châteaux, églises, tours, abbayes en font la richesse.

Route71

Les sites remarquables ou présentant un intérêt (gastronomique, historique, œnologique, d'hébergement...) ont été cartographiés.

> Les paysages sont variés passant successivement de vallées encaissées à un relief vallonné coiffé de très belles forêts.

Route71 - Bourgogne du sud, projet porté par le Département, est le nom que porte désormais la nouvelle offre et mise en synergie pour favoriser la capillarité qui précisément met un coup de projecteur sur la richesse patrimoniale et culturelle de la Saône-et-Loire, premier département viticole de Bourgogne.

L'application mobile devrait d'ailleurs voir le jour d'ici quelques semaines.

Par ailleurs, un travail de mise en synergie des quatre Offices de tourisme est déjà amorcé mais le sentiment que cette dynamique peut et doit être amplifiée fait l'unanimité. Cette attractivité peut même amener à attirer au-delà des touristes, des habitants.

L'enjeu économique est d'autant plus important que le territoire se caractérise par un tourisme de passage : la durée moyenne des séjours n'est que de 1,3 jour alors qu'elle est de 4,2 jours à l'échelle de la Bourgogne. Développer la « capillarité infra régionale » est donc d'autant plus cruciale qu'elle permettrait d'optimiser des sites exceptionnels tels que Cluny ou Tournus. Le Mâconnais est le territoire le plus attractif de Saône-et-Loire : plus d'un million de visiteurs par an.

Un développement économique qui nécessite une mise en synergie A la quasi unanimité, les participants se sont entendus pour convenir que le développement économique ne s'arrêtait pas au périmètre des intercommunalités concernées par le périmètre du PETR mais qu'il allait au-delà (prise en compte de l'Ain, du Rhône et de l'agglomération lyonnaise). Ils ont aussi fait le constat que concernant le développement des zones commerciales périphériques – et de ce fait du moins en partie - la perte de vitalité des centres-villes peut apparaître inéluctable et irréversible.

MBA a confirmé sa volonté de garder la totale maîtrise de l'exercice de ses compétences en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement de son territoire, dans le respect des documents supra communautaires existants ou à créer (SRDEII, SRADDET, SCOT), tout comme la CCC.
Parallèlement au partenariat initié avec le PETR, MBA a engagé des démarches lui permettant d'adhérer au Pôle métropolitain lyonnais répondant à ses problématiques plus urbaines et dont l'attractivité représente un atout pour le territoire.

ENJEUX ET DÉFIS

> LES POINTS D'INTERVENTION

> **Repérage et qualification** du foncier économique

> **Développement des usages du numérique** au profit de la profession agricole (Vitilab)

> **Aide au montage financier** de projets touristiques OT ou projets privés

> **Aide au montage financier** d'autres projets économiques dans le cadre de la contractualisation

> **Valorisation des atouts du territoire** (patrimoine roman, œnotourisme dans le cadre du label Vignobles et découvertes).

> LES CHAMPS D'ACTION

> Se doter d'un schéma des **zones d'activités**
Partenaires : Partenaires Publics Associés (CCI, DDT).

> Créer des **tiers-lieux**
Partenaire : Chambre d'Agriculture.

> Développer **l'offre touristique**
Partenaires : Les 4 OT, les porteurs de projets privés, le Conseil départemental.

> Accompagner une stratégie de **développement économique**
Partenaires : Les porteurs de projets privés.

> Développer **l'offre touristique**
Partenaires : Conseil départemental, ADT, Atout France, les OT.

| LE DÉVELOPPEMENT **ÉCOLOGIQUE** |

LES CONSTATS

> En Mâconnais Sud Bourgogne, les transports arrivent en tête des consommations énergétiques (29,4 %) et des émissions de gaz à effet de serre (36,8 %). Les déplacements au sein du territoire se font essentiellement en voiture.

> Il n'y a pas assez de transport en commun et les moyens existants sont sous-utilisés.

> 2e poste consommateur d'énergie : le logement (26 %). La rénovation énergétique est très lente : 1 à 2 % par an. La précarité énergétique est un problème qui s'amplifie.

> La production d'énergie renouvelable est faible. En 2011, le territoire ne produisait que 4,5 % de l'énergie consommée.

> Principale source d'énergie produite sur le territoire : le bois. Le solaire thermique et photovoltaïque ne représentent qu'une toute petite part des énergies renouvelables produites sur le territoire. L'éolien ne se développe pas du fait de vents trop faibles et d'une topographie mal adaptée.

> L'agriculture biologique est peu présente mais a tendance à prendre de l'ampleur.

> Les filières courtes sont bien présentes. En 2012, le territoire comptait 87 producteurs fermiers et 218 viticulteurs proposant leurs produits localement.

> Le maintien des « corridors écologiques » fait l'objet d'un très large consensus. Un autre point très important a été soulevé par les élus présents : la mobilité intra-territoriale est aujourd'hui tout à la fois un réel problème et un frein réel à l'attractivité et à la qualité de vie des territoires[4].

[4] Cette question de la mobilité est une question essentielle pour l'ensemble de la France (dans une moindre mesure en Ile-de-France). Une loi d'orientation des mobilités vient d'être adoptée en première lecture par le Sénat le 2 avril. Hervé Maurey, Président de la commission aménagement du territoire souligne « la carte des mobilités en France fait penser à la téléphonie mobile. Il y a des Zones bien desservies et rien du tout pour l'essentiel du territoire. On ne peut pas demander aux gens de laisser leur voiture – et encore faut-il qu'il y en ait une - s'ils n'ont pas d'alternatives ».

REPÈRES

Sur le territoire du PETR

30 000 hectares de forêt

5 gares dans la vallée de la Saône

218 viticulteurs

Rénovation énergétique : **1** à **2 %** par an.

1/3 des logements construits avant 1946

> LES ATOUTS

Richesse du patrimoine naturel et paysager, importance des forêts, cyclotourisme, réseau de transports en commun*, circuits courts.

> LES FAIBLESSES

Importance de la voiture et transports en commun insuffisants, isolation des logements.

> LES OPPORTUNITÉS

Développement des énergies renouvelables, développement de l'agriculture biologique, recherche de solutions alternatives à la voiture et développement de l'usage des TC, rénovation de l'habitat.

> LES MENACES

Interruption des corridors écologiques du fait des infrastructures de transport, préservation des espaces naturels.

*atouts ambivalents.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

C'est une préoccupation forte sur le territoire et ce, à plus d'un titre :

- Lutte contre le gaspillage énergétique
- Limitation des dépenses donc incidences fortes sur le pouvoir d'achat
- Lutte contre les logements vacants ou inadaptés donc limitation de la désertification des centres-bourgs avec leurs effets néfastes corrélés (perte de dynamisme, d'activités commerciales...).

Le PETR joue un rôle important sur cette problématique :
Une plateforme territoriale de rénovation énergétique est financée par l'ADEME (contrat d'objectif territorial de 270 000 € sur 3 ans, plus une année supplémentaire et une enveloppe complémentaire de 90 000 € jusqu'en avril 2020) et par le Conseil régional dans le cadre du FEDER.

La plateforme a été retenue par le Conseil régional pour expérimenter la mise en place du service public de l'efficacité énergétique, qui doit permettre d'accompagner davantage les particuliers et d'accroître le nombre de chantiers de rénovation énergétiques mis en œuvre sur le territoire.
Les actions dans le domaine de la rénovation énergétique de l'habitat sont coordonnées entre le PETR et les autres acteurs de cette politique : l'association départementale d'information sur le logement (ADIL), l'espace info énergie (EIE) porté par le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), les collectivités qui lancent des opérations programmées de l'habitat, comme la CC de Saint-Cyr-Mère-Boitier) ou des programmes d'intérêt général (PIG), comme la CC du Clunisois. La Communauté de Communes du Clunisois a demandé qu'une fonction de conseil localisée sur son territoire soit mise en place afin de répondre à sa priorité de rénover au moins 75 logements par an dans les prochaines années.

> La lutte contre les «passoires thermiques» : une priorité

En matière de conseil aux particuliers...
> Le PETR cadre le projet du particulier et permet en continu et en toute objectivité un accompagnement
> l'EIE répond à des questions techniques précises
> l'ADIL organise l'accueil général en Saône-et-Loire et répond à des questions juridiques ou financières.

Le PETR a enfin une mission qui lui est propre d'animation du réseau des professionnels de l'habitat : artisans, négoces, agences immobilières, banques... Cette animation est indispensable pour faciliter la diffusion des pratiques de la rénovation énergétique et il est à remarquer que les trois structures réunies (PETR, EIE, ADIL) n'ont à disposition que trois postes ETP pour réaliser des missions de conseil auprès des 114 000 habitants et des 59 000 logements que compte le territoire.
Il y a en ce domaine, manifestement une double difficulté :
> une catégorie de population ayant à tort ou à raison le sentiment qu'ils ne peuvent disposer d'aides
> « un maquis » d'intervenants face auxquels les bénéficiaires sont quel que peu perdus, méconnaissant les aides et les procédures à suivre. En effet lors de la réunion du 21 mars 2019, un constat a été partagé par la quasi-totalité des participants : la difficulté de « s'y retrouver » dans la myriade de mesures liées au développement durable et en particulier à la rénovation énergétique de l'habitat... tant pour les particuliers que pour les collectivités. Il est difficile d'identifier le bon interlocuteur, de connaître la législation souvent fluctuante.
Le constat est partagé : il y a une nécessité de clarté, de simplification, de même pour les droits « les gens ne connaissent pas leurs droits et ne sollicitent parfois pas les aides auxquelles ils pourraient prétendre, parfois par gêne mais souvent par méconnaissance ».

> Les développements des énergies renouvelables sont des opportunités à saisir.

ENJEUX ET DÉFIS

> LES POINTS D'INTERVENTION

> **Accompagnement des particuliers** pour la rénovation énergétique de l'habitat

> **Animation du réseau des professionnels du bâtiment et de l'immobilier** en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat

> **Coordination** des acteurs de la rénovation énergétique de l'habitat

> **Accompagnement** du développement du télétravail et des ateliers de fabrication numérique pour réduire les déplacements

> **Intégration** des principaux réservoirs de biodiversité et les principes de la trame verte et bleue dans le projet de territoire

> **Aide au montage financier** pour la création d'aires de co-voiturage

> LES CHAMPS D'ACTION

> **Rénover l'habitat** pour qu'il consomme moins d'énergie
Partenaires : Conseil régional, ADEME, l'Etat, l'ADIL, le CAUE, CMA, FFB, CAPEB, EPCI en particulier ceux qui lancent des OPAH.

> Rechercher des **solutions alternatives** à la voiture et développer l'usage du numérique
Partenaires : EPCI, associations, entreprises...

> Préserver les **espaces naturels**
Partenaires : PPA.

> Rechercher des **solutions alternatives** à la voiture et développer l'usage du numérique
Partenaires : EPCI

LE DÉVELOPPEMENT **CULTUREL ET SOCIAL**

LES CONSTATS

> Une évolution démographique positive mais le vieillissement de la population doit être pris en compte pour envisager l'avenir du territoire

> Les jeunes actifs et les familles à la recherche d'un meilleur cadre de vie et de logements moins chers s'installent en Mâconnais Sud Bourgogne. En revanche les jeunes quittent le territoire pour leurs études, trouver du travail ou chercher d'autres modes de logements (colocation par exemple...)

> La précarité et les difficultés sociales sont peu intenses dans le Mâconnais qui offre des conditions de vie plutôt favorables

> Le Mâconnais Sud Bourgogne compte environ 60 000 logements, dont 50 000 résidences principales et 48 000 situés au sein de MBA, en forte progression entre 1999 et 2009. Il s'agit principalement de pavillons.

> Les maisons individuelles représentent plus de 80% de l'ensemble des logements dans la plupart des territoires, à l'exception de l'agglomération de Mâcon (taux de 44%). Toutefois, le parc de logements ne correspond plus aux attentes des habitants (en particulier du fait de la diminution sensible d'habitants par logement ce qui accentue la demande de plus petits logements). Il en résulte une vacance importante dans les centres-villes et centres-bourgs et un développement des constructions en périphérie.

> L'offre de services est plutôt bien développée à destination de la petite enfance et des personnes âgées bien que le niveau d'équipements pour l'offre de soins ne soit pas assez fort, surtout à l'ouest du territoire.

> La richesse patrimoniale est une des particularités du territoire et le patrimoine vernaculaire (lavoirs, fours à pain, calvaires, etc.) qui fait la richesse des petites communes, est à préserver.

> La qualité de la couverture numérique est encore insuffisante alors qu'il s'agit d'une nécessité pour les habitants afin de lutter contre l'isolement et la difficulté d'accès aux services.

> L'attractivité culturelle du territoire est à développer.

REPÈRES

Sur le territoire du **PETR**

26 % de la population : les plus de 60 ans

60 000 logements dont **50 000** résidences principales

40 000 résidences secondaires

114 églises romanes

> LES ATOUTS

Évolution démographique positive, conditions de vie, parc de logements, offre de services, richesse culturelle et patrimoniale.

> LES FAIBLESSES

« L'exode des jeunes », offre de soins de ville insuffisante, mauvaise adaptation de l'offre de logements, coût de la préservation du patrimoine, insuffisante répartition des logements sociaux sur le territoire.

> LES OPPORTUNITÉS

Développement de la coopération avec les universités, des besoins de logements qui sont des opportunités de développement, développement de la couverture numérique.

> LES MENACES

Vieillissement de la population, déclin des services de proximité, capacité à entretenir le patrimoine, maintien des commerces dans les centres-villes et les centres-bourgs, montée du communautarisme.

LE PETR S'ASSIGNE DEUX OBJECTIFS PRIORITAIRES

> Le développement des usages numériques

Son rôle n'est en rien de développer les infrastructures qui font l'objet d'une action volontariste menée en particulier par le Département, sur la résorption des zones blanches et l'amélioration du réseau et qui feront l'objet d'avancées très significatives dans les mois à venir même si l'on se heurte à des difficultés plus d'ordre industriel ou financier (capacité des opérateurs techniques et des entreprises à mener les missions). Les crédits sont votés mais il y a parfois un frein de la part des opérateurs sous couvert de contraintes techniques.

Le PETR est chargé par le Conseil régional de développer les usages du numérique au profit de différents publics-cibles : les acteurs du tourisme, les collectivités territoriales, les Chambres consulaires, les associations, les particuliers...

Le PETR a choisi de développer les usages du numérique selon 4 axes

- informer sur l'innovation,
- accompagner les projets,
- animer les réseaux,
- former aux usages du quotidien.

Outre l'enveloppe de 40 000 € qui permet de financer le poste de chargée de mission « usages du numérique », le Conseil régional, avec l'appui du PETR, peut financer des projets innovants ou un déploiement localisé des infrastructures.

Il est à noter que nombre de participants ont pointé du doigt une fracture numérique qui n'est pas celle de l'accès mais celle de la capacité d'utilisation. Deux catégories peuvent être sommairement distinguées : ceux qui adhèrent et utilisent sans difficulté (en particulier la population jeune, urbaine) et ceux plus réfractaires ou manquant du moins de maîtrise de l'outil. 27 % de la population française ne disposent pas d'ordinateur à son domicile (16 % en Bourgogne-Franche-Comté). Il y à là, sans nul doute un champ à investir.

> La santé

Le poste de chargée de mission santé est financé par l'agence régionale de la santé (ARS) qui finance également des actions d'animation et de communication. Il doit permettre de coordonner et de soutenir des actions de prévention et de sensibilisation, de répondre au défi de l'accueil de médecins sur le territoire et de coordonner les acteurs de la santé. L'ensemble de ces actions, y compris la création du poste de chargée de mission santé, est inscrit au contrat local de santé, signé au premier semestre 2019. Pour la mise en oeuvre de cette mission, l'ARS verse une subvention annuelle (28000 € en 2018 et 33500 €en 2019). La problématique de la désertification médicale

est apparue moins aigüe lors des deux réunions qu'elle n'est dans d'autres territoires français même si le déficit en médecins généralistes est bien réel. L'action volontariste du Département a été soulignée, en particulier le salariat de médecins dans les zones posant problème. La réponse à cette problématique ne peut être uniquement bâtimentaire et des connexions peuvent et doivent être trouvées avec le développement du numérique.

Selon la sénatrice Marie Mercier « la médecine pratiquée aujourd'hui doit se réinventer ». Il faut en effet tenir compte des incroyables évolutions techniques en ce domaine. Par exemple, les médecins et professionnels de la santé souhaitent travailler entre eux, d'où l'idée des Maisons de santé qui regroupent tout à la fois kiné, laboratoire, praticiens spécialisés, pharmacie, radiologie...

D'ailleurs, sur le sujet il faut rendre hommage aux communes porteuses de projets en partenariat avec l'ARS. La télémédecine est une piste intéressante. L'intelligence artificielle est entrée dans nos vies et elle doit servir. Cela dit, les maires ont leur rôle à jouer pour le maintien des médecins dans leur commune.

Hélas, l'amendement prévoyant que les jeunes médecins puissent d'abord aller exercer dans des « déserts médicaux »[5] a été repoussé par l'Assemblée Nationale. Il est vrai que les obliger, c'est bien mais encore faut-il les garder ensuite ! Ce qui est certain c'est qu'il faut inventer un autre modèle.

> La santé, un objectif prioritaire que s'assigne le PETR.

[5] Le Maire de Cluny a interpellé Madame la sénatrice Mercier pour que lors de la seconde lecture par le Sénat, ce point fasse l'objet d'une attention toute particulière de la Haute Assemblée.

ENJEUX ET DÉFIS

> LES POINTS D'INTERVENTION

> Action en faveur de la **démographie médicale**

> **Sensibilisation** aux principaux **enjeux de santé publique** sur le territoire, y compris en lien avec l'environnement

> Action en faveur de la **santé mentale** en application du CLSM

> **Coordination, mise en réseau** des acteurs du monde sanitaire, social et médico-social

> **Soutien aux personnes en difficulté** au regard des usages du numérique

> LES CHAMPS D'ACTION

> Maintenir les **services de proximité**
Partenaires : ARS, Conseil régional, Conseil départemental.

> **Sensibiliser la population** aux questions de santé et faciliter les initiatives des professionnels
Partenaires : ARS, Conseil départemental, associations, EPCI, établissements de santé.

> Prendre en compte le **vieillissement de la population**
Partenaires : associations, EPCI, communes.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

LES CONSTATS

> Le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne est bien maillé de pôles de niveaux différents : si Mâcon joue le rôle de poumon économique local (l'agglomération mâconnaise concentre 80% du plancher des grandes surfaces commerciales de plus de 300 m²), Tournus et Cluny desservent aussi des zones de chalandise locales. Le territoire compte également des pôles de proximité regroupant une quinzaine d'activités chacun : Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay, Matour, Salornay-sur-Guye, Tramayes, etc... Ces pôles de proximité relativement bien répartis sur le territoire permettent aux habitants d'accéder facilement aux équipements et services de première priorité.

> Le temps d'accès aux équipements est relativement court de tout point du territoire, en raison du bon niveau du réseau routier : il ne faut jamais plus de 20 minutes pour accéder à un équipement de gamme supérieure.

> Une part importante des actifs du territoire travaille dans sa commune de résidence (38%).

> Les lycées sont situés pour la plupart sur la commune de Mâcon, à l'exception des établissements de Cluny, Tournus et Davayé. L'enseignement supérieur est présent à Cluny (ENSAM) et à Mâcon.

> Le Mâconnais Sud Bourgogne constitue un important carrefour routier, où se croisent des axes majeurs : A6, A40, A406 et RN79 et plusieurs lignes ferroviaires.

> La Saône constitue une infrastructure de transport pour la navigation de plaisance et le transport de fret. Le territoire compte cinq ports d'embarcation.

> Un atout du territoire : le maillage routier qui permet des déplacements aisés pour les habitants se rendant sur leur lieu de travail.

> Les terres agricoles représentent 71% de la surface du sol : il s'agit surtout du vignoble et de prairies pour l'élevage.

> L'étalement urbain est à l'œuvre, en particulier autour de l'agglomération de Mâcon : cela nécessite de repenser la planification urbaine et à l'inverse, le bâti ancien des centres-villes et centres-bourgs est menacé de désertion. Les logements ne correspondent plus aux normes actuelles et leur rénovation coûte cher.

REPÈRES

Sur le territoire du **PETR**

71 % de terres agricoles (vignobles et prairies pour l'élevage)

20 minutes en moyenne : temps d'accès à un équipement

38 % des actifs travaillent sur sa commune de résidence

35 communes sur **123** ne disposent pas de documents d'urbanisme

16,7 % de logements sociaux

> LES ATOUTS

Un territoire structuré autour de pôles, déplacements aisés, présence de l'agriculture.

> LES FAIBLESSES

Inégale répartition des commerces et des activités économiques, vacances de logements, étalement urbain, zones inondables.

> LES OPPORTUNITÉS

Rééquilibrage du territoire, coopération avec les territoires voisins, élaboration des documents d'urbanisme.

> LES MENACES

Préservation de la ressource foncière, nécessité d'élaborer des documents d'urbanisme.

UN DOSSIER ESSENTIEL : L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

A la suite du syndicat mixte du SCoT, le PETR a poursuivi le lancement de l'élaboration du SCoT. Un appel d'offres a été lancé fin 2018 et un groupement de bureaux d'études a été retenu. D'un coût actuellement fixé à 263 000 € pour le bureau d'études, l'élaboration du SCoT a déjà été soutenue par l'Etat par une enveloppe de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) urbanisme de 78 000 €.
D'autres enveloppes de DGD devraient être versées ultérieurement.

Le code de l'urbanisme dispose en outre que la structure porteuse du SCoT donne un avis sur les documents d'urbanisme élaborés sur le territoire du PETR.

D'avis unanime, il faut mettre en cohérence le Projet de territoire, le SCOT et le PLUi quand il y en a un.

La question se pose donc entre deux logiques qui peuvent apparaître contradictoires : la construction de nouveaux logements en particulier pour permettre le parcours résidentiel de jeunes urbains et la lutte contre la désertification des centre-bourgs. Le SCoT doit encourager les choix collectifs et la mise en oeuvre d'actions en commun. La dichotomie rural/ urbain doit être fortement prise en compte. De plus, les différents SCoT limitrophes de celui de la région mâconnaise doivent être considérés comme des territoires complémentaires et non concurrents (Agglomération lyonnaise, intercommunalités de l'Ain...).

> D'avis unanime, il faut mettre en cohérence le Projet de Territoire, le Scot et le PLUi quand il y en a un.

> LES POINTS D'INTERVENTION

> Elaboration du schéma de **cohérence territorial**

> Préparation des **avis** sur les documents **d'urbanisme communaux**

> Aide à la mise en réseau des tiers-lieux[6]

> Aide pour l'obtention de subventions pour **l'aménagement des centralités**

> LES CHAMPS D'ACTION

> Elaborer des **documents d'urbanisme**
Partenaires : EPCI, Chambre d'Agriculture, partenaires privés, Conseil régional.

> Elaborer des **documents d'urbanisme**
Partenaires : EPCI, communes.

> **Rééquilibrer** le territoire
Partenaires : EPCI, partenaires privés.

> **Aide** au montage des **dossiers.**
Partenaires : Communes

[6] Qu'est-ce qu'un tiers lieu ?
Les tiers-lieux, appelés aussi espaces de travail partagés et collaboratifs désignent des lieux de travail où la créativité peut naître entre différents acteurs, où la flexibilité répond aux difficultés économiques du champ entrepreneurial.
Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.
Ils permettent aussi aux personnes de trouver une solution alternative au fonctionnement traditionnel, de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, de favoriser des échanges grâce aux animations et évènements mis en place.

EN SYNTHÈSE

> L'utilité du PETR a été reconnue étant bien évidemment donné que le PETR ne saurait être en aucun cas une supra-collectivité territoriale mais une structure ressource au service des communes et des intercommunalités. A ce titre, il ne dispose pas de compétences propres, mais des missions déléguées sans compétence transférée, à l'exception de l'élaboration du SCoT.
Un EPCI ou une commune peut le solliciter dans le cadre d'une mission qu'elle porterait pour une subvention dans le cadre de la contractualisation mais en aucun cas un projet ne peut bénéficier d'une aide directe financière du PETR.
Les échanges ont permis de parvenir à un consensus sur nombre de points :

> Le PETR joue un rôle important sur l'ingénierie financière. Outre le conseil aux communes qui en font la demande pour des projets spécifiques, le chargé de mission ingénierie financière gère trois dispositifs permettant le financement de projets locaux par un soutien au montage technique, administratif et financier :

- le contrat de territoire du Conseil régional, "cap territoire", pour une enveloppe de 2 millions € sur 3 ans,
- les subventions européennes Leader, pour une enveloppe de 1,5 millions € sur les 4 ans restants[7],

> La réalité d'un bassin de vie a été reconnue par les participants et de facto le PETR permet de coordonner des actions à l'échelle de ce bassin de vie cohérent. Il est à noter qu'en moyenne un euro de cotisation au PETR permet de recevoir 80 centimes de subventions pour la mise en œuvre de l'ingénierie et de distribuer 3,20 € de subventions au profit des projets du territoire. En synthèse donc, 1 € versé par les 4 EPCI permet de bénéficier en retour de 4 €, en ne prenant au demeurant pas en compte une ingénierie dans des domaines spécifiques.

> Les élus des quatre EPCI membres du PETR ont échangé sur le contenu du projet de territoire qui est une photographie des grands axes de développement conduits pour l'attractivité du territoire. Plusieurs grands thèmes ont été mis en avant.
La convention territoriale déterminera quant à elle les missions déléguées au PETR pour être exercées au nom des EPCI et les conditions de la délégation (notamment les moyens humains et financiers).
La Communauté d'Agglomération, au regard de son positionnement et de ses enjeux spécifiques, souhaite garder la totale maîtrise de ses compétences en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement de son territoire.
Par ailleurs, en tant que territoire de frange et trait d'union entre deux territoires économiquement complémentaires (AURA et BFC), MBA a décidé d'adhérer au Pôle métropolitain lyonnais en vue de développer des partenariats en matière de développement économique, de tourisme et d'enseignement supérieur.

[7] Cela est souvent un véritable casse-tête pour les élus comme en atteste ce témoignage d'un participant : C'est souvent la croix et la bannière pour obtenir les subventions européennes. Exemple d'un multi-accueil créé sur la commune de La Chapelle-de-Guinchay pour laquelle les subventions sont intervenues très en retard témoignant ainsi de réelles lourdeurs administratives. Des dossiers très lourds à monter, des réponses tardives...
A noter aussi qu'en Bourgogne, seuls 14 % des fonds européens sont programmés... Au demeurant, ce constat fait dans ce territoire ne fait pas de lui une exception. L'ensemble des territoires français est confronté à des difficultés de même ordre. Manque d'informations, lourdeur administrative, complexité et donc difficulté à monter les dossiers...

Aussi, dans le respect du principe de spécialité régissant la collectivité, elle ne peut envisager de développer ou voir se développer sur son territoire des actions dans ces domaines en lien avec le PETR.
Toutefois, les missions déléguées étant librement choisies et financées par les intercommunalités, la position de MBA ne contraindra pas les autres EPCI qui souhaiteraient déléguer au PETR des actions dans ces domaines. Il leur reviendra alors d'affecter les moyens nécessaires à cette délégation, dans le périmètre du PETR, hors du territoire de MBA.

TABLEAU DES ACTIONS

Désignation de l'action	Article des statuts du PETR	Délibérations du comité syndical du PETR	Partenariats	Evaluation (indicateurs)
SCoT Élaborer, réviser et mettre en œuvre un schéma de cohérence territoriale sur son périmètre	**Article 6** définissant les compétences et missions exercées par le PETR	**Délibération du 20/09/2017** prescrivant l'élaboration du SCoT en précisant les objectifs et les modalités de concertation. **Délibération du 12/12/2018** portant choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT.	■ EPCI ■ Communes ■ Chambres consulaires ■ Conseil régional ■ Services de l'État	Nombre d'étapes du SCoT déjà passées (sur 4) Nombre de réunions Nombre de participants Nombre de prescriptions dans le DOO
CONTRACTUALISATION Être le cadre de la contractualisation européenne, nationale, infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires et, à ce titre, porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (notamment LEADER) ou tout autre collectivité publique ou partenaire.	**Article 6** définissant les compétences et missions exercées par le PETR	**Délibération du 20/12/2017** portant transfert du portage du groupe d'action locale (GAL) Sud Bourgogne ainsi que l'animation du programme LEADER au PETR. **Délibération du 20/12/2017** portant transfert du contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne au PETR. **Délibération du 26/09/2018** portant approbation du Contrat de territoire 2018-2020	■ Conseil régional (Cap territoire signé le 22 novembre 2018 pour 2 millions €, LEADER pour 1,5 million €) et subventions sectorielles) ■ État (Contrat de ruralité pour 362 000 € en 2017 et 871 000 € en 2018) ■ Conseil départemental	Nombre de projets traités Montant des subventions versées Taux moyen d'intervention Nombre de collectivités bénéficiaires Nombre de contacts avec les porteurs de projets
ANIMATION NUMÉRIQUE Mettre en œuvre une animation numérique	**Articles 6 et 5-3** relatif à la mise en œuvre du projet de territoire		■ Chambre d'agriculture ■ Associations ■ Partenaires privés	Nombre d'actions menées dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme Montant des subventions perçues Nombre de projets menés Nombre de réunions Nombre de structures intégrées aux différents réseaux.

Désignation de l'action	Article des statuts du PETR	Délibérations du comité syndical du PETR	Partenariats	Evaluation (indicateurs)
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT Animer la plateforme de rénovation énergétique	**Articles 6 et 5-3** relatif à la mise en œuvre du projet de territoire	**Délibération du 26/09/2018** portant candidature au service public de l'efficacité énergétique (SPEE). **Délibération du 12/12/2018** portant avenant à la convention d'objectif territorial avec l'ADEME pour la prolongation de la plateforme de rénovation énergétique. **Délibération du 23/01/2019** portant autorisation de signature de la convention d'OPAH de la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier.	■ Conseil régional ■ ADEME ■ État ■ EPCI qui lancent des démarches de type OPAH ■ CAUE ■ ADIL ■ Chambre des métiers et de l'artisanat ■ Représentants des professionnels	Nombre d'appels reçus Nombre de chantiers aux différentes étapes de la démarche Effilogis Nombre de professionnels contactés Nombre d'articles sur le sujet de la rénovation Coût de la démarche Effilogis-maison individuelle
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ Élaborer et mettre en œuvre le contrat local de santé (CLS)	**Articles 6 et 5-3** relatif à la mise en œuvre du projet de territoire	**Délibération du 12/12/2018** autorisant la présidente à signer la convention-cadre du Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) **Délibération du 13/03/2019** portant approbation du Contrat Local de Santé (CLS)	■ Agence régionale de santé (ARS) ■ Conseil départemental ■ Conseil régional	Nombre d'actions de sensibilisation menées (à détailler par outils de communication) Nombre de partenaires Nombre de réunions Taux d'occupation des logements pour étudiants

Remarques :

- L'article L5741-2 du CGCT dispose que le projet de territoire "est révisé, dans les mêmes conditions, dans les 12 mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui le composent"

- Des actions supplémentaires pourront être demandées par certains EPCI composant le PETR en contrepartie d'une cotisation supplémentaire.

DIAGNOSTIC SCOT

SYNTHESE DES ENJEUX SOCIODEMOGRAPHIQUES

Les analyses du diagnostic permettent de dégager plusieurs enjeux sur le plan sociodémographique, qui mériteront d'être abordés dans le cadre de l'élaboration du PADD puis du DOO.

Des enjeux d'organisation du maillage des polarités

L'organisation et le renforcement du maillage des polarités urbaines et rurales représente une question centrale, avec une fragilité démographique relativement importante de certains pôles, notamment Mâcon et Tournus, qui perdent des habitants. En milieu rural, le maintien des polarités de proximité (d'emplois, de services) représente une question importante pour répondre aux besoins des populations et limiter les déplacements, dans un contexte de faible densité.

L'équilibre entre la ville de Mâcon et ses premières couronnes représente une question particulière à aborder en matière d'organisation des polarités puisque de nombreuses communes de première et seconde couronne accueillent des emplois, des équipements, des commerces et des logements diversifiés, y compris sur la rive gauche.

Des enjeux d'équilibre de la production de logements

Le diagnostic a mis en évidence **des enjeux forts d'équilibre de la production de logements sur le territoire.** Sur la plan « quantitatif », **la production est déséquilibrée entre la polarité et les « villages »**, en particulier dans l'aire urbaine de Mâcon et dans les périphéries proches des villes de Tournus et de Cluny. Les rythmes de production de logements par rapport à la population sont importants dans certains villages, ce qui explique des croissances démographiques fortes, et à l'inverse on observe une perte de population dans les polarités urbaines. A long terme, ces déséquilibres questionnent fortement l'attractivité du territoire : perte de vitalité des villes, étalement résidentiel et mitage dans les espaces périurbains. **Ces déséquilibres doivent être questionnés à une échelle « inter-SCOT »**, en particulier avec le SCOT Bresse Val de Saône sur la rive gauche, car le desserrement de la ville de Mâcon s'exprime fortement dans l'Ain.

A toutes les échelles (villes, bourgs, villages), les centralités des communes (centres historiques denses) paraissent fragilisées, avec une croissance des logements vacants, et une dégradation du bâti patrimonial dans certaines communes. Le développement urbain des communes s'est majoritairement fait dans les périphéries, du fait des facilités opérationnelles et des opérateurs privés proposant des projets (maisons « sur catalogue », prédominance du neuf dans les choix des opérateurs). Cette tendance à la « périphérisation » du développement pose question, du fait des coûts d'aménagement à long terme qui ne sont pas toujours pris en compte par les collectivités dans les bilans des opérations : organisation des mobilités des ménages et offre de services (collecte des déchets par exemple), coûts d'entretien des réseaux…

Les déséquilibres de la production de logements sont également qualitatifs. **La diversité de l'offre de logements est fragilisée sur le territoire** :

- D'une part, car les opérations de construction neuve sont largement axées sur de l'accession à la propriété « pavillonnaire » (en dehors des principaux pôles urbains) ;

- D'autre part, car les logements diversifiés (petits logements, parc locatif privé) sont principalement localisés dans les centralités historiques et présentent des inadaptations par rapport aux attentes des ménages (déficit d'espaces privatifs, faibles performances énergétiques, difficultés de stationnement…).

La diversification de l'offre représente un enjeu majeur pour les prochaines décennies (production de petits logements, de logements locatifs, de logements adaptés pour les personnes âgées…), du fait des tendances démographiques constatées dans le diagnostic (vieillissement qui va se poursuivre, éclatement des ménages, fragilité budgétaire croissante).

Des enjeux de mobilité, liées aux dynamiques résidentielles

L'organisation des mobilités représente une question fondamentale sur le territoire du SCOT, qui accueille des déplacements importants, majoritairement réalisés en voiture individuelle (80% des déplacements).

D'une part, **les politiques d'aménagement doivent permettre de limiter l'accroissement des flux** puisqu'ils génèrent une vulnérabilité énergétique et budgétaire des ménages. Or, **les choix résidentiels jouent un rôle majeur dans l'évolution des flux** de déplacement, la production de logements de ces dernières décennies ayant tendu à éloigner les populations des services et emplois. La perte de population de villes comme Mâcon et Tournus, alors que le PETR se porte bien démographiquement, illustre cet enjeu.

Le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle représente donc une question importante, et suppose une adaptation des outils aux contextes avec le développement :

- des déplacements doux (piéton, vélo) pour les déplacements de proximité (communaux, ou intercommunaux dans les zones denses – premières couronnes de Mâcon notamment).

- des transports collectifs sur les grands axes, en valorisant les gares, et au sein de l'agglomération mâconnaise qui dispose d'un réseau de transport urbain.

- du covoiturage en particulier dans les zones de flux domicile travail.

- Le transport à la demande, notamment pour l'accès aux services en milieu trop peu dense pour développer les transports collectifs (espaces ruraux notamment, en lien avec le maintien du maillage des polarités de proximité).

Enfin, il faut souligner que **l'organisation des mobilités méritera d'être pensée à l'échelle inter-SCOT.** Les mobilités quotidiennes vers et surtout depuis l'Ain sont très importantes (actifs venant travailler à Mâcon) et sont principalement effectuées en voiture. Les mobilités vers les pôles d'emploi du Rhône (Lyon, Villefranche, Belleville) sont également conséquentes, et posent des questions d'organisation des infrastructures (aménagement à long terme de l'ex-RN6, organisation des flux sur l'axe ferré PLM, en particulier).

EPCI	Enjeux « territorialisés »
Clunisois	- Conforter les grands employeurs (administrations & ENSAM à Cluny, centre hospitalier de la Guiche, Oxxo, Massilly) - Valoriser les sites touristiques, améliorer leur accessibilité et leur mise en réseau, valoriser l'artisanat d'art - Maîtriser la résidentialisation du territoire - Conforter les filières d'élevage qui connaissent des difficultés structurelles importantes - Développer la filière bois
Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	- Conforter les grands employeurs (Palmi d'Or, Salaisons du Mâconnais) - Préciser les projets d'aménagement économique sur l'axe de la RCEA - Maîtriser la résidentialisation du territoire - Conforter les filières d'élevage et développer la filière bois - Développer les itinérances touristiques, et la valorisation du tourisme vert
Mâconnais Tournugeois	- Valoriser les sites touristiques et les connexions (voie bleue, chemin des moines…) pour la mise en réseau - Accompagner le dynamisme de l'économie viticole - Maîtriser les consommations d'espaces agricoles - Conforter les acteurs industriels (Tournus Equipement, Tefal, Valspar, Albea…) - Conforter les grands employeurs publics
Mâconnais Beaujolais Agglomération	- Conforter les grands employeurs : administrations, logistique, industries - Accompagner le dynamisme de l'économie viticole, en faisant le lien avec les politiques touristiques - Maîtriser les consommations importantes d'espaces agricoles - Relever les enjeux d'aménagement économiques : répondre à la demande, renouveler les zones vieillissantes, améliorer la qualité des espaces économiques

SYNTHESE DES ENJEUX ECONOMIQUES

Si le SCOT ne constitue pas un programme de développement économique, il peut intégrer des objectifs et des orientations pour faciliter ce développement, la mise en place de politiques d'aménagement.

Plusieurs enjeux d'aménagement liés au développement économique ressortent du diagnostic.

Des enjeux de valorisation des spécificités économiques du territoire

Le SCOT est l'occasion d'affirmer les grands principes de la stratégie économique du territoire, avec une approche prospective. Les spécificités suivantes méritent d'être valorisées et questionnées dans le cadre du PADD :

- Le territoire présente **un positionnement stratégique, sur l'axe historique du Val de Saône, avec une relative proximité de la métropole lyonnaise**, et au croisement avec l'infrastructure Centre Europe Atlantique, en cours d'amélioration. Des objectifs de développement peuvent être affirmés au regard de ce positionnement (accueil d'activités exogènes), en différenciant les opportunités et les plus-values par filière : industrie, tertiaire, logistique…

- **Les pôles d'emploi locaux sont relativement importants, notamment Mâcon, Cluny, Tournus**. Ces pôles, dont la vitalité conditionne l'avenir du territoire, méritent d'être confortés, en veillant à répondre aux besoins d'aménagement des entreprises, qui y sont implantées (grandes entreprises, PME, tissus de TPE).

- **Le maintien et le développement de l'économie rurale représente une question centrale également,** pour éviter la déprise économique et la résidentialisation des secteurs les plus enclavés (l'ouest du territoire notamment). L'agriculture, l'artisanat, les services à la personne, sont autant d'activités présentes en milieu rural, qu'il convient de conforter, tout en exploitant les pistes de réflexion pour développer de nouvelles formes d'économie (filières courtes, télétravail et coworking avec l'arrivée du haut débit…).

- **Enfin, le poids important et croissant de l'économie présentielle (liée à l'accueil de résidents mais également au tourisme)** doit être pris en compte. Ce pan de l'économie représente la première économie du PETR en matière d'emploi, accueillant 2/3 des emplois sur place en 2015. Son développement à long terme soulève des questions d'aménagement différentes : protection des paysages et de l'environnement (cadre de vie et de découverte), organisation de l'offre de services, de son accessibilité, facilitation des mobilités pour les habitants et les visiteurs.

Des enjeux liés à l'aménagement des espaces économiques

L'aménagement des espaces économiques représente une question centrale dans le SCOT. Il s'agit, par des politiques d'aménagement adaptées, de répondre aux besoins des entreprises pour les prochaines années, tout en maîtrisant l'impact du développement sur le territoire (consommation d'espace, impacts paysagers…).

Le diagnostic a mis en évidence des tendances d'implantation non négligeables (55 000 m² de surfaces de plancher implantés par an, 14,5 hectares consommés par an entre 2007 et 2018, hors agriculture). Les besoins d'accueil sont principalement localisés au niveau des pôles d'emplois (Mâcon, Cluny, Tournus), sur l'axe du Val de Saône de Viré/Fleurville à Romanèche Thorins, et dans les bourgs ruraux dans une moindre mesure.

En particulier dans ces secteurs, **le SCOT devra proposer une stratégie d'accueil des entreprises claire et suffisante** pour les prochaines années, en intégrant certaines inflexions nécessaires des politiques d'aménagement :

- **Le développement des politiques de renouvellement et de densification des espaces économiques existants** est un sujet fondamental, afin d'éviter la perte d'attractivité des espaces vieillissants et d'éviter la consommation d'espaces. Certains espaces économiques dégradés ou sites ponctuels (friches) pourront changer de destination, pour accueillir du logement par exemple, ou être « désartificialisés ».

- **Les espaces économiques méritent d'être améliorés qualitativement**, car ils présentent une qualité paysagère et urbaine peu qualitative : formes architecturales banalisées, déficit d'intégration paysagère et de cohérence des implantations, traitement « routier » ne permettant pas la diversité des modes de déplacements. Ce sujet doit être appréhendé à la fois sous l'angle paysager / touristique, mais également du point de vue des entreprises, qui pratiquent ces espaces (cadre de travail).

Au-delà de la **dimension paysagère et urbaine,** les espaces économiques mériteront d'être optimisés (pour les créations et les modernisations) d'un **point de vue environnemental et énergétique** (production d'énergie in situ par exemple).

- **L'offre peut également être optimisée en termes de réponse aux attentes des entreprises** : promotion des implantations « sur mesure » plutôt qu'un découpage parcellaire préalable à la commercialisation, développement de l'immobilier économique, des services aux entreprises, du « Très Haut Débit ».

Les politiques d'aménagement économique devront être pensées en prenant en compte les différents contextes, en différenciant en particulier le pôle mâconnais (enjeux qualitatifs très forts, questions de renouvellement / densification très présentes, capacités foncières somme toute limitées), les pôles de Cluny et de Tournus, les bourgs ruraux, les villages.

<u>Des enjeux d'aménagement touristique à prendre en compte</u>

Le territoire accueille une économie touristique non négligeable, qui pose des questions d'aménagement spécifiques.

En premier lieu, **la question de la protection des paysages et des patrimoines représente un enjeu majeur** dans le cadre du SCOT, qui doit permettre de raisonner à long terme sur ces questions. Le développement urbain des dernières décennies, souvent effectué en privilégiant la facilité (foncière, opérationnelle, financière…) à la qualité, a très clairement impacté la qualité des paysages, en particulier dans les secteurs les plus sous pression : Val de Saône, Coteaux du Mâconnais. Cette dégradation questionne l'attractivité à long terme du territoire pour les habitants comme pour les visiteurs.

Le SCOT pourra également **proposer une stratégie en matière d'aménagement des sites et d'itinérances touristiques**. Les besoins identifiés à ce niveau sont plutôt modestes : l'aménagement des sites se fait progressivement et de manière plutôt qualitative, et l'aménagement des itinérances fait l'objet d'une programmation relativement précise à l'échelle départementale, qui pourra être retranscrite dans le SCOT.

La question de l'organisation des mobilités touristiques pourra faire l'objet de réflexions dédiées, car la mise en réseau des sites et des produits à l'échelle du PETR reste un enjeu de développement touristique important (lier œnotourisme, tourisme vert, tourisme cultuel et patrimonial, tourisme fluvial…). Les outils de mobilités entre les principaux sites restent peu développés en dehors des tours opérateurs et de la voiture individuelle.

Enfin, des **enjeux d'optimisation de l'offre d'hébergement touristique** ont été relevés dans le diagnostic et pourront faire l'objet de réflexions : amélioration qualitative de l'offre hôtelière, développement des hébergements ruraux, valorisation des résidences secondaires, notamment dans la partie Ouest du SCOT.

<u>Des enjeux agricoles et viticoles à intégrer dans les réflexions</u>

Le diagnostic a permis de mettre en exergue différents enjeux d'aménagement liés à l'économie agricole et viticole, qui représente une économie productive conséquente (création de richesses), même si elle est moins représentée en termes d'emplois.

En premier lieu, le SCOT doit permettre de fixer des objectifs concernant la limitation de la consommation d'espaces agricoles et viticoles sur le territoire. Entre 2007 et 2018, c'est 50 hectares qui ont été consommés chaque année, avec des secteurs particulièrement fragiles comme le Val de Saône et les Coteaux du Mâconnais.

L'étalement urbain dans ces secteurs a non seulement consommé de l'espace, mais il complexifie également le fonctionnement des exploitations : difficultés de circulation des engins, morcellement des espaces cultivés sous l'effet des extensions linéaires et du mitage, croissance des conflits d'usage du fait de la proximité des habitations avec les espaces cultivés. Les choix du SCOT en matière résidentielle notamment peuvent permettre de maîtriser ces phénomènes pour préserver les conditions d'exploitation.

Le diagnostic a également mis en évidence des enjeux liés à l'évolution des filières agricoles sur le territoire. Certains enjeux d'aménagement pourront être explorés à ce titre :

- **La question de la protection et de la valorisation des espaces disposant de signes de qualité** : AOC viticoles, AOP, parcelles labelisées (Agriculture Biologique en particulier).

- **La question de la protection des espaces productifs « périurbains »**, au niveau de l'agglomération mâconnaise mais également sur des pôles plus petits comme Tournus et Cluny. Ces questions mériteront d'être posées en lien avec le SCOT Bresse Val de Saône, en particulier pour l'agglomération mâconnaise, les communes de la rive gauche accueillant des productions spécialisées conséquentes.

- **La question de l'accueil des outils et équipements de transformation et de commercialisation,** en lien avec le développement des filières courtes.

D'une manière plus générale, le diagnostic a mis en évidence des **besoins liés à l'accueil des bâtiments de production et de transformation sur le territoire**, l'agriculture étant le premier poste en matière de surfaces de locaux économiques implantés entre 2007 et 2016 (données SITADEL). Le SCOT est l'occasion de **préciser les conditions d'implantation des nouveaux bâtiments**, en différenciant les filières, et en veillant à la bonne intégration de ces bâtiments sur le territoire (limitation des conflits d'usage, intégration paysagère).

Enfin, le territoire accueille un potentiel de développement lié aux activités forestières, ces activités étant développées inégalement entre les différents secteurs du PETR, en dépit d'une ressource relativement abondante. Les **besoins d'aménagement liés au développement de la filière bois** (exploitation, logistique, transformation, valorisation énergétique) mériteront d'être anticipés dans le SCOT.

EPCI	Enjeux « territorialisés »
Clunisois	- Conforter les grands employeurs (administrations & ENSAM à Cluny, centre hospitalier de la Guiche, Oxxo, Massilly) - Valoriser les sites touristiques, améliorer leur accessibilité et leur mise en réseau, valoriser l'artisanat d'art - Maîtriser la résidentialisation du territoire - Conforter les filières d'élevage qui connaissent des difficultés structurelles importantes - Développer la filière bois
Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	- Conforter les grands employeurs (Palmi d'Or, Salaisons du Mâconnais) - Préciser les projets d'aménagement économique sur l'axe de la RCEA - Maîtriser la résidentialisation du territoire - Conforter les filières d'élevage et développer la filière bois - Développer les itinérances touristiques, et la valorisation du tourisme vert
Mâconnais Tournugeois	- Valoriser les sites touristiques et les connexions (voie bleue, chemin des moines…) pour la mise en réseau - Accompagner le dynamisme de l'économie viticole - Maîtriser les consommations d'espaces agricoles - Conforter les acteurs industriels (Tournus Equipement, Tefal, Valspar, Albea…) - Conforter les grands employeurs publics
Mâconnais Beaujolais Agglomération	- Conforter les grands employeurs : administrations, logistique, industries - Accompagner le dynamisme de l'économie viticole, en faisant le lien avec les politiques touristiques - Maîtriser les consommations importantes d'espaces agricoles - Relever les enjeux d'aménagement économiques : répondre à la demande, renouveler les zones vieillissantes, améliorer la qualité des espaces économiques

SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

Dans le Sud Mâconnais, la diversité des paysages participe à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire (cadre de vie qualitatif).

Pour autant, le développement résidentiel de ces dernières années et la simplification des paysages tend à fragiliser durablement les paysages (fragmentation, mitage et banalisation).

Dans ce contexte plusieurs enjeux d'aménagement et de préservation doivent être soulignés dans le SCOT.

Des enjeux de maîtrise du développement urbain

La maîtrise du développement urbain et de ses impacts sur le paysage est un enjeu majeur pour le SCOT. Or, cette question doit être considérée à plusieurs échelle :

- à l'échelle du PETR, en définissant une armature urbaine cohérente, permettant de limiter la dispersion de l'habitat et de recentrer le développement dans les pôles urbains et les villages structurés,

- à l'échelle de l'agglomération mâconnaise et de ses couronnes périurbaines, en définissant des secteurs de densification / renouvellement urbain, des coupures d'urbanisation dans les secteurs d'habitat diffus

- à l'échelle des villages et des bourgs, en favorisant un développement résidentiel au plus proche des centralités urbaines (densification urbaine, renouvellement urbain, reconquête de la vacance des logements), et en favorisant des extensions urbaines « raisonnées » et intégrées dans leur site et l'environnement paysager.

Des enjeux de maintien de la qualité des paysages perçus

Que ce soit depuis un point de vue ou un belvédère, un itinéraire de découverte, un axe de déplacement quotidien, ou encore une entrée de ville majeures du territoire, le maintien de la qualité des paysages et l'intégration paysagère des projets d'aménagement est également une question importante à traiter dans le SCOT.

Or, cette question est d'autant plus prégnante dans les secteurs de forte covisibilité paysagère, dans les secteurs soumis à une pression urbaine soutenue (villages et bourgs de la Côte mâconnaise, RCEA, D906, entrées de l'agglomération de Mâcon, par exemple), encore dans les secteurs marqués par une dispersion de l'habitat (Haut Brionnais, vallée de la Grosne, Sud Mâconnais notamment).

Dans le cadre des projets de revalorisation touristique de la vallée de la Grosne et du Valouzin à l'étude (aménagement d'une voie verte), il s'agira également de limiter les effets non désirés d'un développement urbain mal intégré et de protéger les éléments structurants et identitaires des paysages de ces vallées.

La protection et la valorisation des paysages de la Saône et de ses points d'accroches (ports, halte fluviale, quais, ...) perceptibles depuis la voie bleue.

Des enjeux de maintien de l'identité architecturales et urbaines des villages et des bourgs

Au regard des qualités patrimoniales du territoire, la préservation du patrimoine vernaculaire des villages et des bourgs et le maintien de leur qualité urbaine, paysagère et architecturale doivent être soulignés dans le SCOT.

Il s'agira notamment de limiter la banalisation architecturale et urbaine du territoire en incitant à encadrer les opérations d'aménagement en lien avec l'armature urbaine du village ou du bourg, le langage architectural local et le contexte paysager et urbain dans lesquels s'insère le(s) site(s) à aménager.

Des enjeux de préservation de la diversité des paysages

La protection et le maintien des paysages bocagers et viticoles identitaires du territoire est une question importante, dans un contexte de simplification des paysages et de déprise agricole (dans le secteur bocager notamment). Pour ce faire, le repérage et la protection du petit patrimoine paysager et urbain (haies, bosquet, murs en pierre, alignements d'arbres, ...) est un enjeu fort à affirmer dans le SCOT.

EPCI	Enjeux « territorialisés »
Clunisois	- Maîtriser le développement urbain de Cluny et de la Guiche - Limiter la dispersion de l'habitat, dans les secteurs de covisibilité paysagère notamment - Maîtriser le développement résidentiel et économique diffus le long de la RCEA (Sainte – Cécile) - Préserver les silhouettes urbaines et les repères patrimoniaux participant à l'animation du grand paysage (Sigy-le-Châtel, La vineuse, Sailly, Cluny, Mazille, Berzé-le-Châtel, Donzy-le-Perthuis) - Préserver et valoriser les paysages perçus depuis les axes de déplacement quotidiens et les itinéraires de découverte (GR76, voie verte, points de vue majeurs) - Maintenir les bocages dans un contexte de déprise agricole et la diversité de son patrimoine végétal (haies)
Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	- Maîtriser le développement urbain des pôles et des villages structurants (Matour, Tramayes, Dompierre-les-Ormes marqués par une de fortes contraintes topographiques - Limiter la dispersion de l'habitat sur l'ensemble de l'EPCI (mitage historique), et notamment dans les secteurs de forte covisibilité paysagère - Maîtriser le développement résidentiel et économique diffus le long de la RCEA - Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur d'itinéraires touristiques le long de la vallée de la Grosne et du Valouzin (aménagement de voies vertes, préservation des paysages urbains, agricoles et naturels limitrophes, mise en valeur du patrimoine et de la base de loisirs de Saint-Point) - Préserver et mettre en valeur les points de vue et les belvédères sur le paysage, la qualité des paysages perçus depuis le GR76, et des silhouettes urbaines (Pierreclos, Saint-Point, Dompierre-les-Ormes) - Maintenir les bocages dans un contexte de déprise agricole et la diversité de son patrimoine végétal (haies)
Mâconnais Tournugeois	- Maîtriser le développement urbain de Tournus et la qualité de ses paysages d'entrée de ville - Maîtriser le développement urbain des villages et des bourgs situés le long ou à proximité de de la D 906 (entrées de villes, traversées de bourg, ...) - Préserver et valoriser les paysages perçus depuis la D 906, la voie bleue et les sillons viticoles et les terrasses mâconnaise (secteurs de forte covisibilité paysagère) - Mettre en valeur et préserver le patrimoine viticole, le patrimoine architectural des villages et bourgs remarquables (Brancion, Tournus), les sites d'intérêt paysager et urbain (repères paysagers et urbains, silhouettes remarquables) - Valoriser les points d'accroches à la Saône (port et quais de Tournus et de la Truchère) - Maintenir la diversité des paysages agricoles et viticoles
Mâconnais Beaujolais Agglomération	- Maîtriser le développement urbain de Mâcon et de ses couronnes périurbaines - Affirmer les centralités urbaines de Prissé, La-Roche-Vineuse, Charnay-lès-Macon, Sancé, Hurigny, Crèche-sur-Saône, Romanèches-Thorins, la Chapelle-de-Guinchey et limiter leur étalement urbain - Préserver et requalifier les entrées d'agglomérations Nord/Sud/Est - Limiter la conurbation le long de la D906 et maintenir les séquences paysagères et urbaines le long de cet axe - Maintenir la diversité des paysages viticoles et limiter le mitage urbain - Mettre en valeur et préserver le patrimoine viticole, le patrimoine architectural des villages et bourgs, les sites d'intérêt paysager et urbain (Grand Site de Solutré) - Préserver les paysages perçus depuis les itinéraires de découverte (GR76, voie bleue, points de vue majeurs) et valoriser les points d'accroches à la Saône (port et quais de Mâcon et base de loisirs de Crèches-sur-Saône)

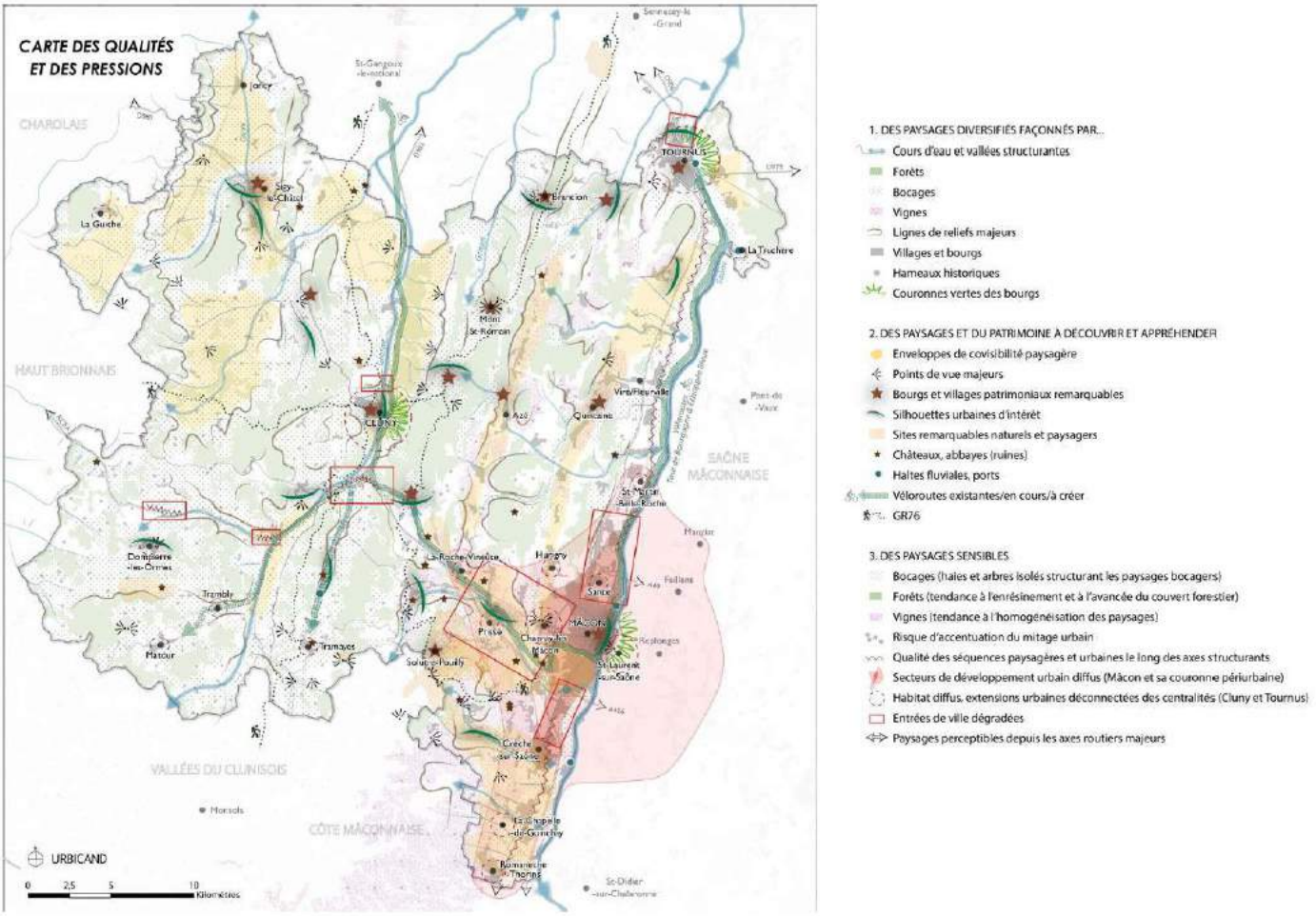

Equilibrer le développement du territoire

Plusieurs enjeux d'équilibre ressortent du diagnostic de territoire, et méritent d'être au cœur des réflexions du SCOT.

L'enjeu principal réside dans la maîtrise de l'équilibre démographique et résidentiel à l'échelle de l'aire d'influence mâconnaise, le constat préoccupant étant que Mâcon perd des habitants de manière relativement rapide, alors que l'aire urbaine est dynamique.

Les problématiques d'équilibre autour de la ville centre méritent d'être pensées à plusieurs échelles :

- A l'échelle de l'aire d'influence globale, qui constitue le périmètre de « desserrement » résidentiel de la polarité urbaine de Mâcon. Au sein de cette aire d'influence, l'enjeu principal est d'équilibrer la production de logements, sur le plan qualitatif et quantitatif. Cet enjeu s'exprime à grande échelle et à l'échelle interSCOT, la rive gauche étant pleinement concernée (SCOT Bresse Val de Saône).

- A l'échelle de la « couronne » mâconnaise, les enjeux de desserrement concernent la question de la répartition des logements mais également des services, des commerces, et des emplois. Il s'agit à cette échelle de bien penser les équilibres des parcours résidentiels mais aussi le fonctionnement des mobilités (accès aux équipements et aux zones d'activités / commerciales par exemple). Certaines communes du SCOT Bresse Val de Saône sont également concernées par cette couronne de proximité.

- A l'échelle de la polarité urbaine de Mâcon, les enjeux sont différents puisque la ville s'étend de manière quasi-continue sur plusieurs communes, avec de fortes densités de population. L'enjeu à cette échelle est de penser le développement urbain des communes de manière complémentaire et cohérente : cohérence des projets résidentiels, économiques et commerciaux, cohérence et continuité des aménagements urbains, des liaisons douces, des schémas de circulation… Cet enjeu relève davantage d'un PLU intercommunal que d'un SCOT, même s'ils doivent être soulevés dans le SCOT.

Au-delà de l'aire d'influence mâconnaise, d'autres enjeux d'équilibre peuvent être soulignés :

- Le desserrement de la polarité urbaine de Mâcon s'exprime au- delà de l'aire d'influence identifiée sur la cartographie de synthèse, mais de manière moins forte.

- On retrouve également des phénomènes de desserrement résidentiel autour des villes de Cluny et de Tournus, qu'il convient de maîtriser. La ville de Tournus est plus fragilisée démographiquement par le desserrement, car son bassin de vie est un petit peu moins dynamique que celui de Cluny.

- Certains bourgs ruraux peuvent également être fragilisés (Lugny par exemple). Ces fragilités peuvent être évitées étant donné que la majorité des secteurs ruraux bénéficient de dynamiques démographiques favorables.

1. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

TOURNUS Conforter le poids démographique des polarités fragilisées (Tournus, Lugny, Mâcon)

Maîtriser les équilibres résidentiels à l'échelle de l'aire d'influence principale de Mâcon

Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la couronne mâconnaise (logements, équipements, commerces, économie circulaire et filières de proximité)

Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon

Maîtriser le desserrement de Cluny et Tournus

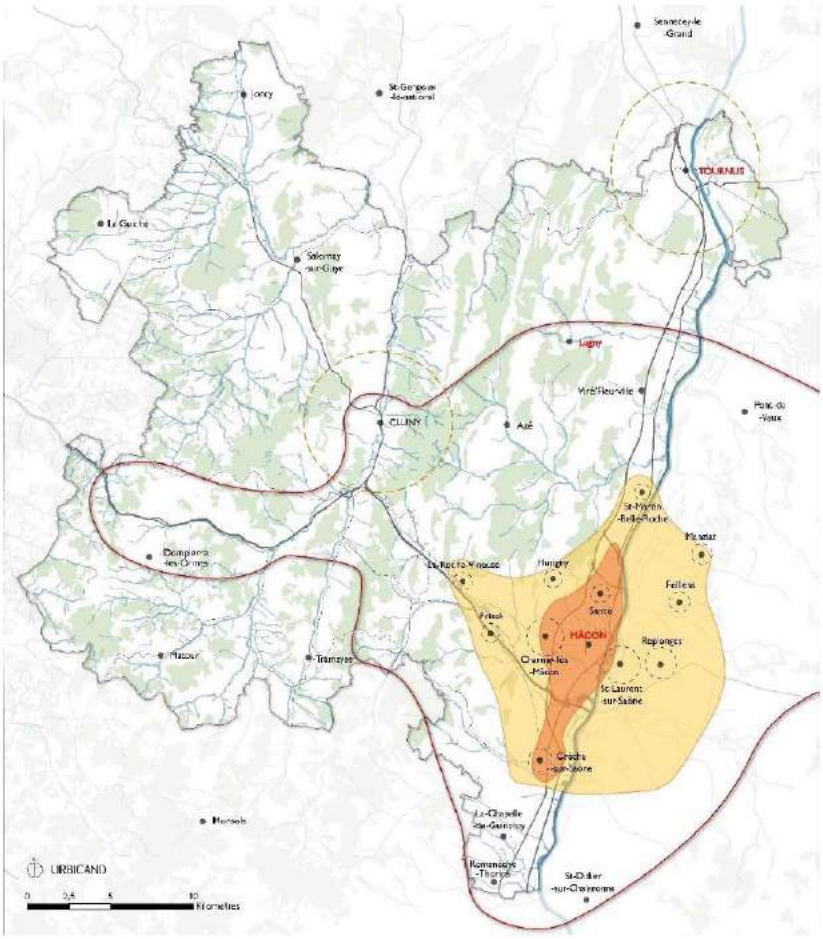

Organiser les mobilités et l'accès aux services

Les problématiques de mobilité sont particulièrement importantes à l'échelle du SCOT, et il est fondamental que des réflexions soient développées à ce niveau.

D'une part, le territoire accueille **d'importants flux pour accéder aux grands pôles d'emplois et de services. Ces flux, qui se font majoritairement en voiture individuelle, sont de plus en plus importants et posent des problèmes majeurs** : consommation d'énergie (donc vulnérabilité énergétique des ménages), émission de gaz à effet de serre, impacts sur la santé et le cadre de vie, saturation des infrastructures routières principales (ex-RN6 et ses « arrêtes » irrigant le territoire, en particulier). Plusieurs types de flux peuvent être distingués :

- Les **flux vers la polarité urbaine mâconnaise**, qui sont les plus importants sur le territoire (11 500 actifs du SCOT -hors polarité- viennent travailler dans la polarité urbaine). Ils concernent également la rive gauche de manière importante (8000 actifs de l'Ain viennent travailler dans la polarité urbaine chaque jour).

L'intensité de ces flux est directement liée aux choix résidentiels, le « desserrement » résidentiel de la polarité urbaine vers les villages générant directement la croissance des flux. Les choix résidentiels du SCOT devront donc être pensés à l'aulne des problématiques de mobilité. Le développement d'outils de mobilités pour favoriser le report modal (transports collectifs au niveau de Mâconnais Beaujolais Agglomération, voies douces, covoiturage…) représente également une piste de réflexion pour mieux gérer les trafics, mais force est de constater que le développement de ces outils n'a pas limité, ces dernières années, l'usage de la voiture individuelle.

- **Les flux vers les pôles d'emploi du Rhône** ne sont pas négligeables (un peu plus de 2 500 actifs). Il est possible que ces flux augmentent au cours des prochaines décennies, du fait de la tendance à l'éloignement progressif des actifs lyonnais de la métropole lyonnaise. L'organisation des flux en s'appuyant sur l'axe ferré, ses gares et haltes ferroviaires représente un enjeu à la fois pour mieux gérer les flux existants, et pour faciliter leur développement à l'avenir (plus l'offre ferrée sera compétitive, et plus l'attractivité du SCOT pour des actifs lyonnais sera renforcée).

Les problématiques de mobilité s'expriment également dans les secteurs plus ruraux, en-dehors de l'aire d'influence mâconnaise. Dans ces secteurs, l'enjeu principal est de maintenir des pôles de services et d'activité dynamiques, dans les villes ou les bourgs / pôles de proximité, afin de limiter les besoins en déplacements et la « résidentialisation » des espaces ruraux. Le développement d'outils de mobilité adaptés aux faibles densité (Transport à la Demande, covoiturage par exemple) représente une piste à explorer.

On retrouve, au nord du SCOT, **des flux vers les polarités urbaines de Chalon-sur-Saône et de la CUCM** (Montceau les Mines notamment). Ces flux diffus ne sont pas très importants, mais ils méritent d'être organisés, dans la mesure du possible.

Que ce soit pour faciliter l'accès aux polarités rurales ou pour mieux organiser les mobilités vers les grands pôles d'emploi (Mâcon, Chalon sur Saône, Montceau les Mines), **le maintien de lignes routières structurées (anciennes lignes départementales transférées à la Région) représente un enjeu important.**

2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES

Conforter le maillage des pôles de services et d'activité

- Pôle supérieur
- Pôle intermédiaire
- Pôle secondaire
- Pôle de proximité
- Pôle de première proximité

Organiser les mobilités vers les grands pôles

- Vers Mâcon (aire d'influence principale)
- Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, CUCM)

Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement

- Gares structurantes
- Gares secondaires
- Principaux arrêts de lignes routières (TAD)

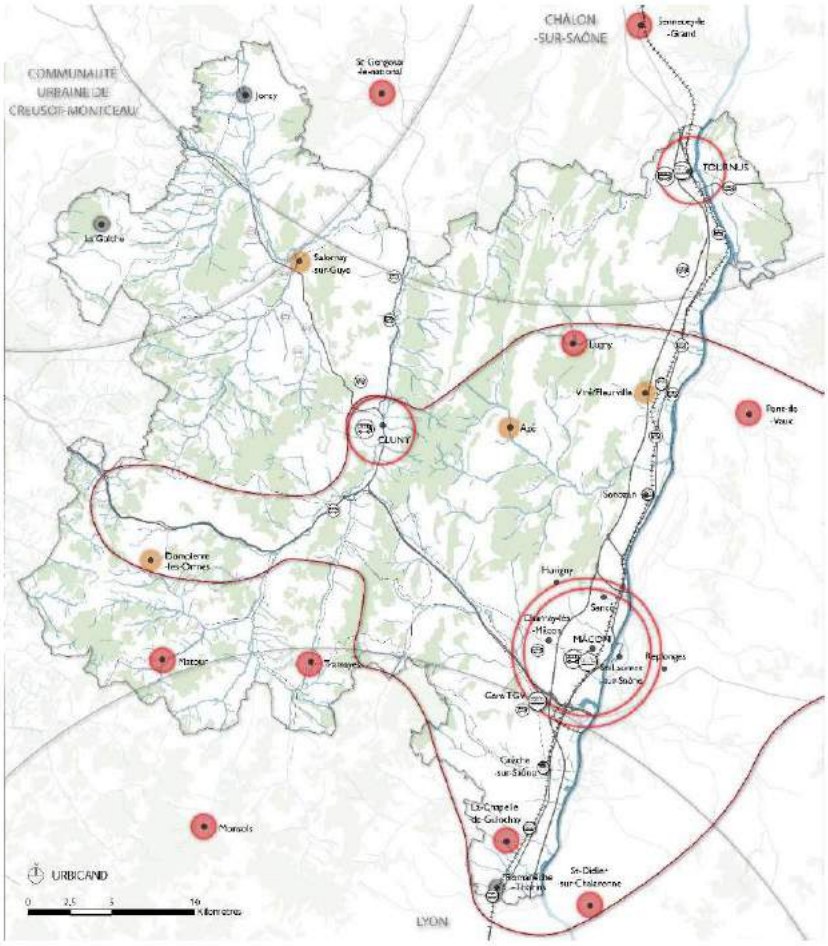

Valoriser les atouts économiques du territoire

Le SCOT doit intégrer les problématiques de développement économique, et proposer des objectifs d'aménagement qui permettent d'encadrer et d'accompagner ce développement.

La clarification de la stratégie d'aménagement économique représente un enjeu majeur pour le SCOT, avec plusieurs questions à aborder :

- **La question de la hiérarchisation des espaces d'activités et de leur développement** est centrale, le territoire accueillant de multiples espaces économiques, en particulier à proximité des grands pôles d'emploi. La raréfaction du foncier disponible au niveau de l'agglomération mâconnaise pose question pour les prochaines décennies et méritera des réflexions dans le SCOT.

- **La question du renouvellement et de la densification des espaces économiques existants** représente un enjeu majeur, en particulier au niveau de l'agglomération, mais pas uniquement. Il s'agit de retravailler l'aménagement des espaces vieillissants, afin de limiter les besoins fonciers (qui plus est dans un contexte de raréfaction sur le pôle mâconnais), et de les rendre plus attractifs pour les entreprises en place. Des efforts importants ont d'ores et déjà été engagées sur les zones industrielles et portuaires de l'agglomération.

- **La qualité des espaces économiques et commerciaux (existants ou nouveaux) mérite d'une manière générale d'être améliorée**. Ces espaces sont aujourd'hui peu qualitatifs sur le plan paysager et urbain, et sont traités de manière très routière, pensés pour la voiture. Le développement d'espaces plus qualitatifs (intégration paysagère, qualité environnementale, accessibilité tous modes, présence services aux entreprises…) représente un enjeu à la fois pour préserver le territoire mais également pour être plus attractif vis-à-vis d'entreprises plus exigeantes.

- Les politiques d'aménagement devront être pensées, dans le SCOT, au regard de l'analyse des besoins qui ressort du diagnostic. Il s'agira de répondre aux besoins « quantitatifs » (foncier, immobilier) au regard des tendances passées, mais également de **diversifier l'offre et de l'adapter géographiquement en fonction des ambitions d'accueil sur les différentes filières** (bureaux, équipements publics, industrie, artisanat, logistique, commerce…).

Au-delà de ces questions d'aménagement économique, d'autres enjeux plus spécifiques sont soulignés dans le diagnostic :

- Des **enjeux d'aménagement touristique** qu'il conviendra de prendre en compte : protection et valorisation des paysages et des patrimoines, aménagement des sites et des itinérances (itinéraires cyclables en particulier), organisation des mobilités touristiques, optimisation de l'offre d'hébergement.

- Des **enjeux liés aux activités agricoles**, avec en particulier la maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain sur le territoire (notamment dans les secteurs du Val de Saône et des coteaux viticoles), mais également la facilitation des activités : mobilités des exploitations, capacités d'accueil des bâtiments, gestion des conflits d'usage entre habitat et exploitation agricole…

De plus, la **protection de certains espaces agricoles stratégiques** méritera de faire l'objet de réflexions particulières : espaces AOC / AOP, espaces agricoles périurbains à Mâcon mais également à Tournus / Cluny, espaces favorables pour la diversification (productions spécialisées notamment).

Le **développement de la filière bois** représente enfin une problématique à aborder, le territoire bénéficiant d'une ressource importante, mais actuellement assez peu valorisée.

3. VALORISER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Valoriser la présence des grands employeurs du territoire

- Secteur tertiaire
- Secteur productif

Anticiper l'aménagement des principaux espaces économiques (ZAE)

- ZAE principale (supérieure à 20ha)
- ZAE secondaire (entre 8 et 20 ha)

Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques

- Sites majeurs (> à 100 000 visites/an)
- Sites secondaires (< à 100 000 visites/an)
- Voie verte et bleue existante, ou à créer
- Grande Randonnée

Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale : artisanat, filières de proximité, économie circulaire…

Maîtriser le développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralités/périphéries

Préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains dans une optique de développement des filières de proximité

Valoriser économiquement les grands espaces forestiers

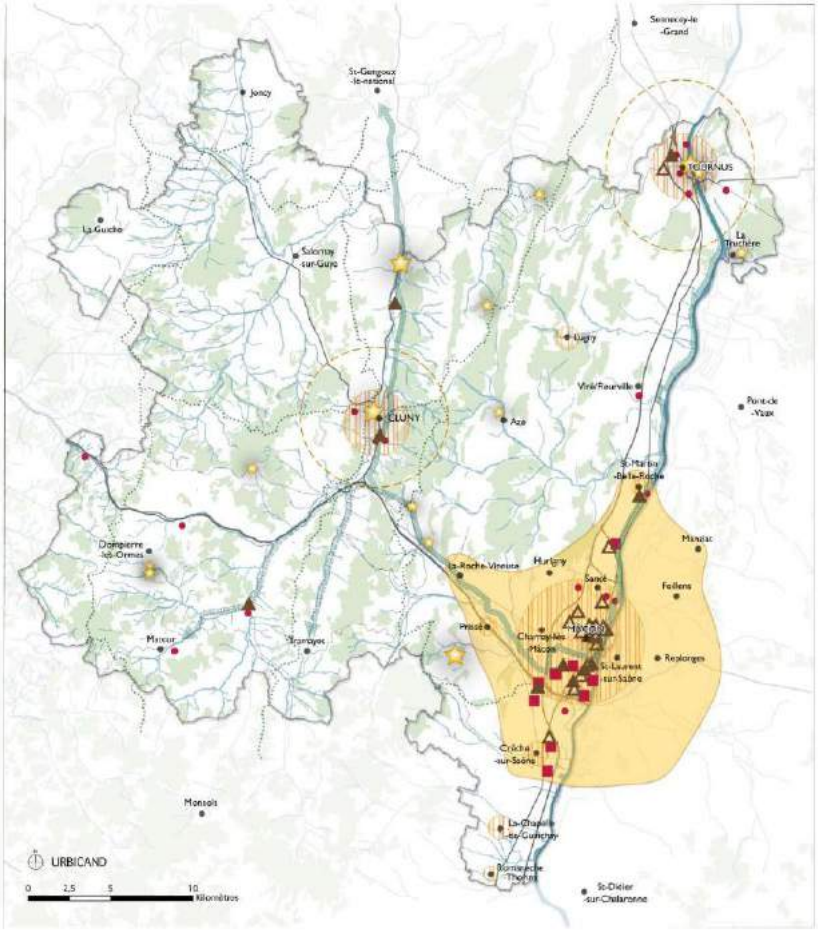

Préserver le socle environnemental et paysager du territoire

Le diagnostic paysager et urbain et l'Etat Initial de l'Environnement ont mis en évidence des enjeux important de préservation du « cadre » environnemental et paysager du territoire, en veillant en particulier à maîtriser les pressions générées par l'urbanisation.

La maîtrise de l'étalement urbain représente un enjeu fondamental du SCOT. L'étalement constaté ces dernières années a généré des impacts qu'il convient de limiter : consommation rapide d'espaces agricoles, naturels et forestiers, fragmentation de la trame verte et bleue, dégradation des paysages dans un territoire portant une dimension touristique forte.

Les enjeux de maîtrise de l'étalement s'expriment selon plusieurs gradients à l'échelle du territoire avec :

- **Une pression très forte au niveau de la « couronne mâconnaise »**, c'est-à-dire dans la proche périphérie de Mâcon.

- **Une pression forte bien, que moins marquée, dans l'ensemble de l'aire d'influence mâconnaise**, et autour de Tournus et de Cluny.

- Une pression plus modeste dans les secteurs plus ruraux, notamment en partie ouest du territoire.

Sur le plan environnemental, plusieurs enjeux forts ressortent du diagnostic, avec en particulier la **protection de la ressource en eau** (captages en eau potable et périmètres de ressource stratégique associés), et la **préservation / restauration des continuités écologiques**, que ce soit pour la trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors) ou pour la trame bleue (continuités aquatiques et humides). D'autres enjeux peuvent être soulignés également :

- La **gestion des risques et nuisances** (bruit, pollution, impacts sur la santé) représente un enjeu relativement fort, notamment dans la couronne mâconnaise et dans le Val de Saône (proximité d'infrastructures, zones inondables).

- Les **enjeux de transition écologique et énergétique** sont majeurs sur le territoire, avec en particulier des problématiques de maîtrise des flux automobiles (qui vont croissant) et de performance énergétique du parc de logements anciens, notamment dans les centralités historiques des communes.

Sur le plan paysager, la maîtrise de l'étalement urbain et de la qualité du développement résidentiel contemporain représente une question prédominante. Le développement récent, peu qualitatif, que ce soit dans les zones de pression (couronne mâconnaise, aire d'influence plus largement) ou dans les zones rurales, où une ou deux constructions mal intégrées dans les villages suffisent à impacter la qualité des paysages. Certains secteurs présentent de très forts enjeux, comme l'axe de la RD906, de la RCEA et au niveau des entrées de l'agglomération mâconnaise.

Au-delà de ces enjeux liés à l'urbanisation, d'autres questions paysagères méritent d'être soulevées dans le SCOT :

- **La préservation et la valorisation du patrimoine bâti**, d'une manière générale, le bâti historique tendant à se dégrader dans les centralités urbaines et villageoises sous l'effet de la vacance.

- **La valorisation des spécificités paysagères des grands secteurs géographiques**, avec les paysages d'élevage à l'ouest (enjeux de préservation du bocage, du patrimoine bâti rural), et les paysages plus viticoles à l'est (enjeux de préservation du petit patrimoine -murets, cadoles- et du bâti typique de la région mâconnaise), sans oublier les paysages agricoles du Val de Saône.

- **La mise en valeur des grands points de vue et belvédères** qui représentent un atout paysager et touristique pour le territoire.

- L'intégration paysagères des projets d'aménagements urbains au regard des contraintes des sites et de leurs sensibilités paysagères (covisibilités, mitage urbain historique).

4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

Protéger les ressources en eau potable

- Point de captage
- Périmètre de protection
- Ressources stratégiques actuelles
- Ressources stratégiques futures

Préserver/restaurer les grands corridors écologiques

Préserver les continuités aquatiques et humides

Valoriser les grands points de vue et belvédères

Protéger les espaces AOC viticoles

Valoriser les éléments identitaires du patrimoine bocager

Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité environnementale et paysagère des projets

- Couronne mâconnaise (pression très forte)
- Aire d'influence principale de Mâcon (pression forte)
- Périphéries de Cluny et Tournus (pression forte)
- Espaces ruraux (pression modeste)

Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RCEA)

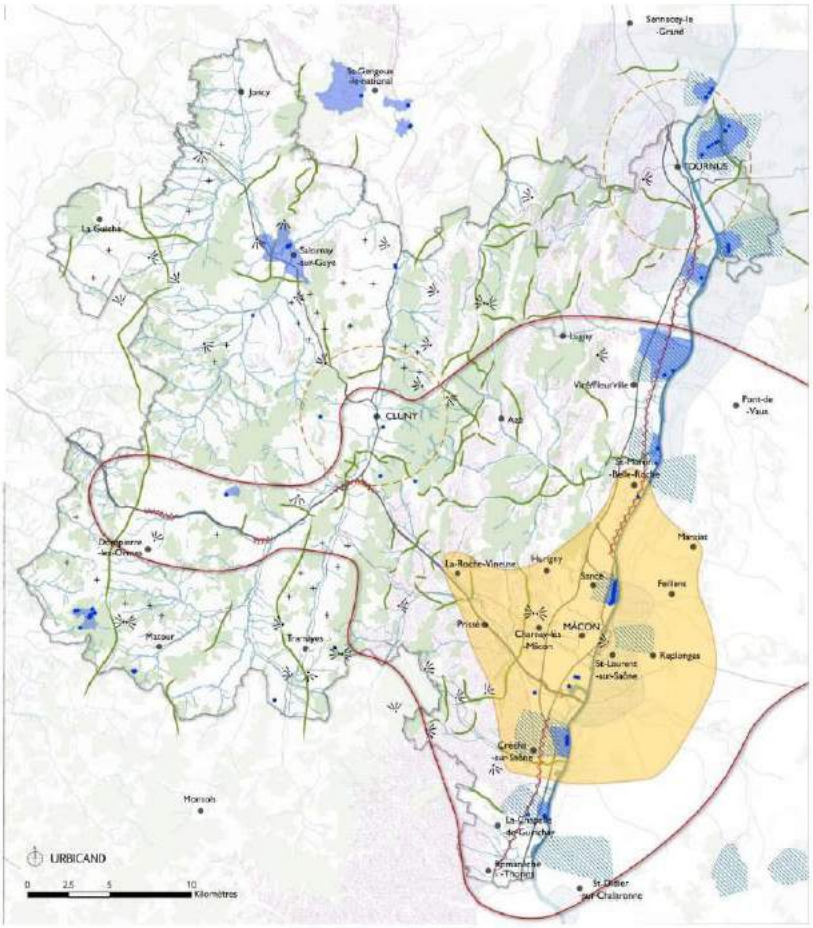

Synthèse transversale

1. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

TOURNUS Conforter le poids démographique des polarités fragilisées (Tournus, Lugny, Mâcon)

Maîtriser les équilibres résidentiels à l'échelle de l'aire d'influence principale de Mâcon

Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la couronne mâconnaise (logements, équipements, commerces, économie circulaire et filières de proximité)

Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon

Maîtriser le desserrement de Cluny et Tournus

2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES

Conforter le maillage des pôles de services et d'activité

- Pôle supérieur
- Pôle intermédiaire
- Pôle secondaire
- Pôle de proximité
- Pôle de première proximité

Organiser les mobilités vers les grands pôles

- Vers Mâcon (aire d'influence principale)
- Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, CUCM)

Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement

- Gares structurantes
- Gares secondaires
- Principaux arrêts de lignes routières (+ TAD)

3. VALORISER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Valoriser la présence des grands employeurs du territoire

- Secteur tertiaire
- Secteur productif

Anticiper l'aménagement des principaux espaces économiques (ZAE)

- ZAE principale (supérieure à 20ha)
- ZAE secondaire (entre 8 et 20 ha)

Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques

- Sites majeurs (> à 100 000 visites/an)
- Sites secondaires (< à 100 000 visites/an)
- Voie verte et bleue existante, ou à créer
- Grande Randonnée

Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale : artisanat, filières de proximité, économie circulaire…

Maîtriser le développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralités/périphéries

Préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains dans une optique de développement des filières de proximité

Valoriser économiquement les grands espaces forestiers

4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

Protéger les ressources en eau potable

- Point de captage
- Périmètre de protection
- Ressources stratégiques actuelles
- Ressources stratégiques futures

Préserver/restaurer les grands corridors écologiques

Préserver les continuités aquatiques et humides

Valoriser les grands points de vue et belvédères

Protéger les espaces AOC viticoles

Valoriser les éléments identitaires du patrimoine bocager

Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité environnementale et paysagère des projets

- Couronne mâconnaise (pression très forte)
- Aire d'influence principale de Mâcon (pression forte)
- Périphéries de Cluny et Tournus (pression forte)
- Espaces ruraux (pression modeste)

Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RCEA)

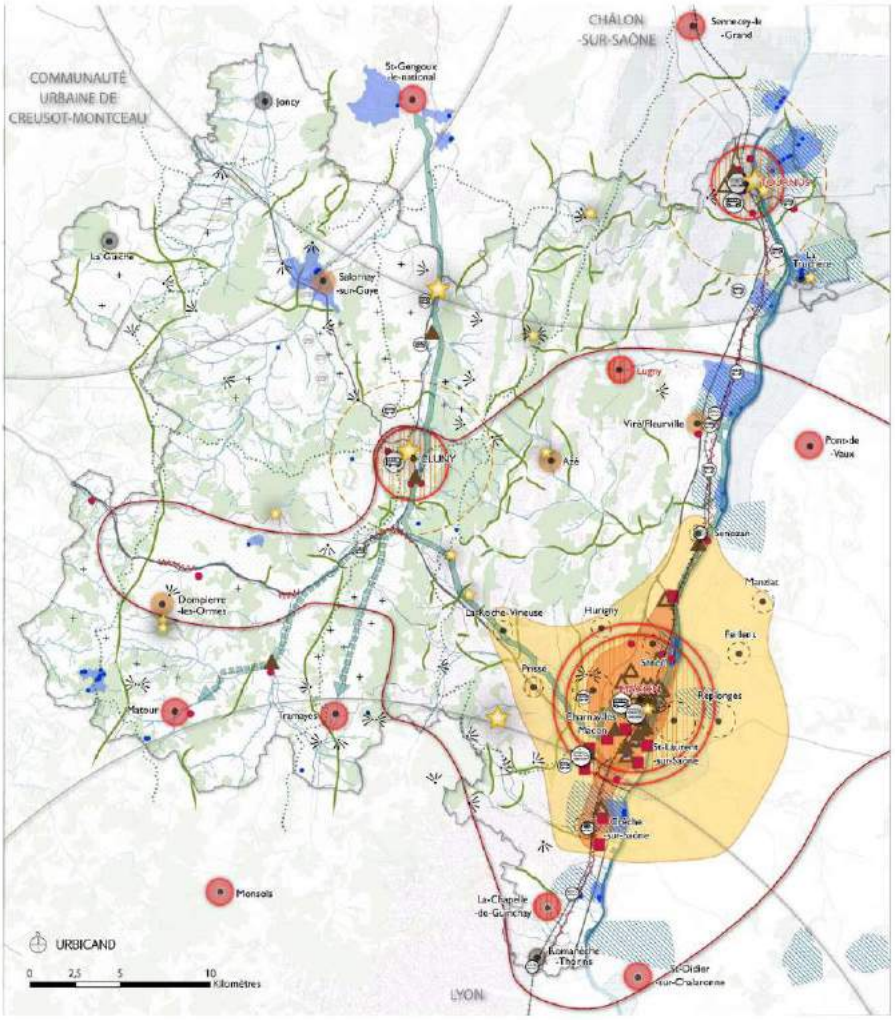

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

PETR Mâconnais Sud Bourgogne
367, chemin de la Verchère | 71850 Charnay-lès-Mâcon
Tél. 03 85 20 91 10 | contact@maconnais-sud-bourgogne.fr | www.maconnais-sud-bourgogne.fr